

Points Communs

La revue d'UrbaLyon

N° **3** MARS — 2023

DÉCRYPTER

**Le foncier,
vers un nouveau
paradigme**

ÉVALUER

**La stratégie opérationnelle
de végétalisation
de Villeurbanne**

SE RETROUVER

**Dialogue pour une mobilité
plus sûre en ville**



Sommaire

REPRÉSENTER

P 04 — Deux posters pour mesurer et analyser les dynamiques de consommation d'espace

DIALOGUER

P 06 — Nous allons co-construire le nouveau Chasse 2040

ANALYSER

P 08 — La datavisualisation au service d'une stratégie métropolitaine de logistique urbaine

P 10 — Vers une aire métropolitaine universitaire ?

P 12 — Panorama

DÉCRYPTER

P 14 — Le foncier, vers un nouveau paradigme

COMPRENDRE

P 24 — 15 ans de partenariat avec la Ville de Tarare

ÉVALUER

P 26 — La stratégie opérationnelle de végétalisation de Villeurbanne

P 28 — Architecture, paysage et environnement, un an de charte qualité

OBSERVER

P 30 — L'essor du télétravail : des effets bénéfiques pour l'environnement ?

P 32 — Zoom sur

P 34 — Panorama

SE RETROUVER

P 36 — Dialogue pour une mobilité plus sûre en ville

IMAGINER

P 38 — Vers un Observatoire ouvert aux connexions entre industries et territoires

DÉCOUVRIR

P 40 — Porto-Novo ville verte

CONNAÎTRE

P 42 — Lire le territoire

ÉCHANGER

P 44 — Nos instances

PRÉVOIR

P 46 — Agenda



Béatrice Vessiller

Présidente d'UrbaLyon,
Vice-présidente de la Métropole
de Lyon en charge de l'urbanisme,
du cadre de vie et de l'action foncière

C'est avec plaisir que je vous propose de prendre connaissance du 3^e numéro de Points communs, la revue d'UrbaLyon, qui contribue à la connaissance des territoires de l'aire métropolitaine lyonnaise et présente des travaux menés par l'Agence d'urbanisme, impliquant nos membres et partenaires.

Nous avons fait le choix d'un dossier centré sur le foncier, qui est actuellement un fort sujet de débat, qui nous engage vers un nouveau paradigme et une sobriété foncière dont les éléments de définition sont encore à poser. Les contributions retenues permettent d'inscrire ce thème dans le temps, passé, présent et futur.

Ce numéro est aussi l'occasion de mettre en avant des travaux menés auprès des villes moyennes, qui ont un rôle important à jouer pour tenir les grands équilibres de l'Aire métropolitaine. Christophe Bouvier, maire de Chasse-sur-Rhône témoigne ainsi de la collaboration engagée avec UrbaLyon pour mener à bien la démarche « Petite ville de demain », dans un délai contraint de 15 mois. En écho, une frise présente les 15 ans de partenariat de l'Agence d'urbanisme avec la commune de Tarare, démontrant si besoin l'intérêt d'inscrire dans le temps nos collaborations, pour une consolidation progressive de nos travaux et l'intégration de nouveaux sujets d'échange.

À noter également deux articles qui témoignent de l'ambition de transition écologique et sociale que nous partageons avec nos membres et partenaires, avec la volonté d'accélérer l'action publique pour cela. D'une part, la déclinaison de réponses adaptées pour une végétalisation soutenue des quartiers et de rues de Villeurbanne, d'autre part, la prise en compte de la charte de la qualité de la ville de Lyon, adoptée en 2021, dans les opérations d'aménagement et les projets de construction.

Je remercie vivement chaque personne qui a pris le temps de répondre à notre équipe de rédaction, afin d'évoquer les projets traités et de témoigner de nos collaborations fructueuses, et l'ensemble du personnel de l'Agence d'urbanisme pour le travail mené, dont témoigne ce nouveau Points communs.

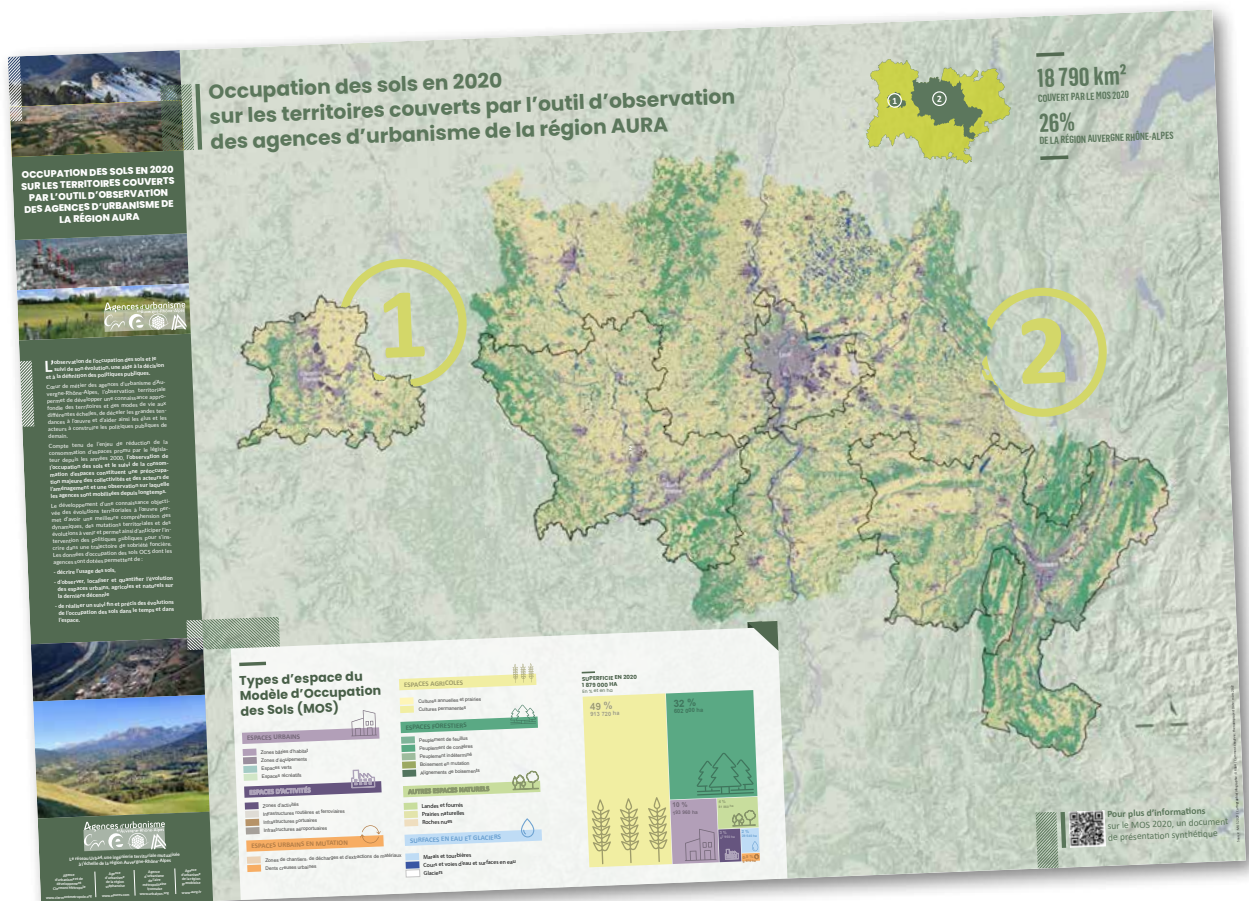
Bonne lecture !

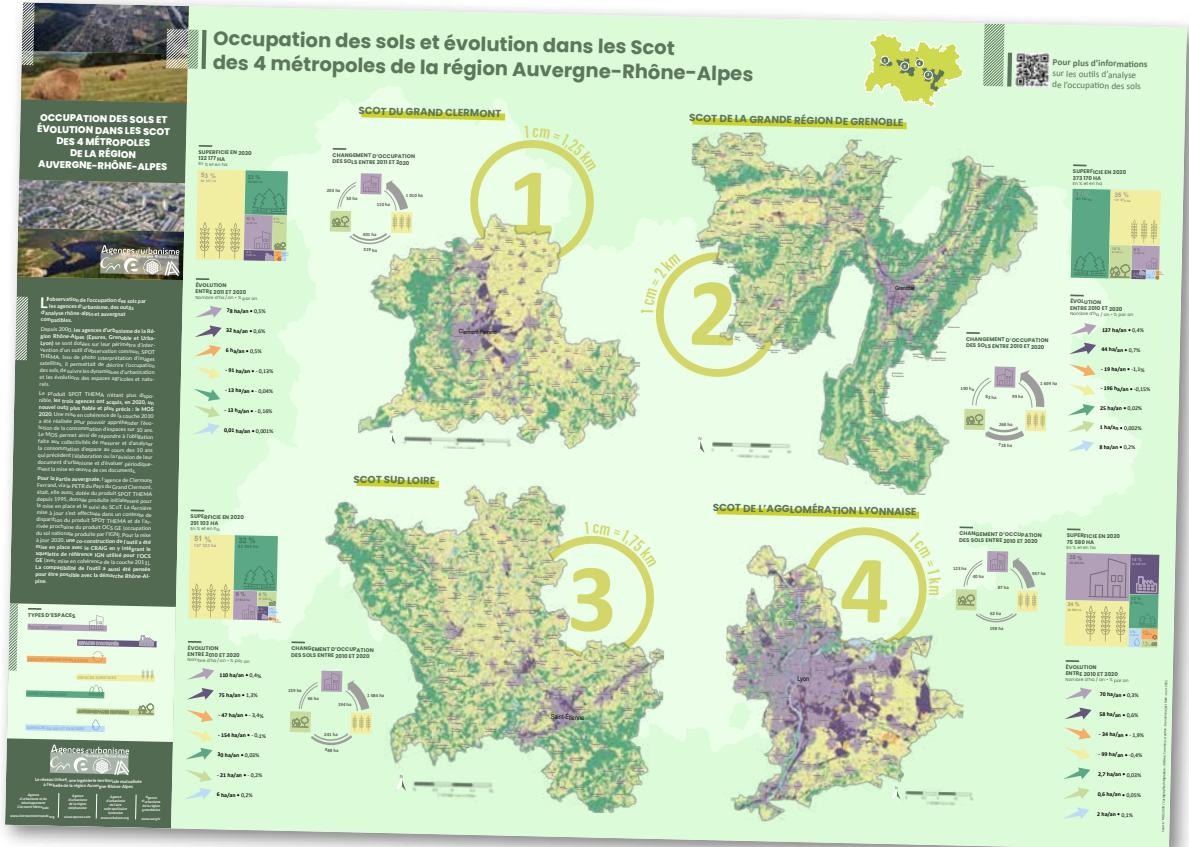
Édito

Deux posters pour mesurer et analyser les dynamiques de consommation d'espace

Compte tenu de l'enjeu de réduction de la consommation d'espaces promu par le législateur depuis les années 2000, l'observation de l'occupation des sols et le suivi de la consommation d'espaces constituent une préoccupation majeure des collectivités et des acteurs de l'aménagement. Il s'agit d'une observation sur laquelle les agences sont mobilisées depuis longtemps, d'abord grâce à l'appui de l'outil Spot Thema et aujourd'hui du MOS 2020 (Modèle d'occupation des sols).

En 2021, les 4 Agences d'urbanisme de la Région Auvergne Rhône-Alpes ont réalisé deux posters pour représenter l'occupation du sol et son évolution entre 2010 et 2020 dans les territoires partenaires couverts par le MOS 2020 et les Scot des 4 métropoles de la région.








OBSERVER LA CONSOMMATION D'ESPACES : UNE OBLIGATION POUR LES COLLECTIVITÉS

Acquis tous les cinq ans par les Agences d'urbanisme de la Région, cet outil d'observation permet de décrire l'usage des sols, de mesurer les efforts des territoires en matière de réduction de la consommation des espaces agricoles et naturels et constitue une référence pour l'élaboration et le suivi de nombreux documents de planification.

Le développement d'une connaissance objectivée des évolutions territoriales à l'œuvre permet ainsi d'avoir une meilleure compréhension des dynamiques, des mutations territoriales et des évolutions à venir mais également, d'anticiper l'intervention des politiques publiques et de s'inscrire dans une trajectoire de sobriété foncière.

Les données d'occupation des sols (OCS) dont les Agences sont dotées permettent :

-  de décrire l'usage des sols ;
-  d'observer, localiser et quantifier l'évolution des espaces urbains, agricoles et naturels sur la dernière décennie ;
-  de réaliser un suivi fin et précis des évolutions de l'occupation des sols dans le temps et dans l'espace.

Cet outil permet ainsi de répondre à l'obligation faite aux collectivités de suivre la consommation d'espace au cours des 10 ans qui précèdent l'élaboration ou la révision de leur document d'urbanisme et d'évaluer périodiquement la mise en œuvre de ces documents.



En savoir plus

→ www.urbalyon.org/fr/PosterOccupationSols2020

Nous allons co-construire le nouveau Chasse 2040



Entretien avec **Christophe Bouvier**
Maire de Chasse-sur-Rhône

SI VOUS DEVIEZ NOUS DÉCRIRE VOTRE COMMUNE EN QUELQUES MOTS ?

Christophe Bouvier : Chasse-sur-Rhône est une commune à l'interface de plusieurs départements, en proximité de la métropole de Lyon, de l'agglomération de Vienne Condrieu dont elle fait administrativement partie, et de la métropole ligérienne. Elle est en Isère, le long de la Vallée du Rhône, en miroir de la commune de Givors. C'est un territoire dense et contraint. Il est traversé par de grandes infrastructures, je pense aux autoroutes A7, A47 et A46, avec un trafic de transit important. Son accessibilité routière, sa gare et la bonne desserte ferroviaire en TER qui positionne Chasse à moins de 19 min de la gare Jean Macé, constituent des atouts indéniables pour le développement, et renforcent l'attractivité économique et résidentielle de notre territoire. Chasse compte donc 4 500 emplois, répartis dans de grandes zones d'activités et commerciales. Je salue notre dynamique démographique, car avec plus de 6 000 habitants, notre population est en forte hausse (+30% en 20 ans) : c'est une population jeune et familiale. Aujourd'hui, l'une de nos préoccupations majeures est de reprendre la main sur le développement de notre commune en dépassant ces contraintes pour en faire des atouts.

Notre marché immobilier fonctionne en lien avec les dynamiques de l'agglomération lyonnaise. Par conséquent, le fort renchérissement des prix de l'immobilier et du foncier rend de plus en plus difficile l'accueil de ménages modestes ou des classes moyennes et pousse les ménages de la tranche 30-45 ans à aller se loger plus au sud vers Roussillon.

CHASSE-SUR-RHÔNE EST LAURÉATE DU DISPOSITIF PETITES VILLES DE DEMAIN, UNE FORMIDABLE OPPORTUNITÉ POUR TRANSFORMER LA VILLE ? QUELLE AMBITION, QUELLES PRIORITÉS POUR LA MISE EN ACTIONS ?

C.B. : Oui, Chasse est à un tournant de son histoire ! Nous avons été retenus dans le programme Petites villes de demain, avec la singularité de ne pas avoir de centre-ville, ce qui pose le sujet de la revitalisation dans des termes un peu différents. Notre chance, c'est d'avoir pu combiner l'ingénierie de ce dispositif avec l'appui de l'Agence. Cela nous a permis en 18 mois de travailler et d'aboutir en cette fin d'année à un plan guide et une Opération de revitalisation du territoire (ORT). Nous souhaitons reprendre la maîtrise de notre développement urbain, avec une exigence de qualité pour les projets : continuer à produire du logement social, travailler la question des déplacements et des équipements publics, de plus en plus sous pression du fait de la dynamique démographique. Il s'agit aujourd'hui de transformer Chasse-sur-Rhône en petite ville écologique, solidaire et innovante en plaçant au cœur du projet le bien-être de ses habitants !

Si nous avons travaillé sur les îlots de chaleur, l'accent a surtout été mis sur les déplacements, dans l'idée d'une ville 100% praticable à pied et en vélo. Cela s'est concrétisé récemment par la mise en place d'une nouvelle ligne entre Chasse et Givors, reliant enfin en transports en commun la Vallée du Rhône à la Vallée du Gier. En ce qui concerne les modes actifs, grâce à l'Agence, on va bâtir le plan vélo en lien avec celui de Givors et du Pays de l'Ozon, avec l'appui du même cabinet d'études pour connecter ces réseaux.

Le fil conducteur consistait à vraiment s'appuyer sur nos atouts, par exemple la place Jules Ferry qui peut devenir le nouveau barycentre, ou l'agrandissement et la rénovation énergétique du groupe scolaire Pierre Bouchard, qui nous amène à penser à la réversibilité des bâtiments pour demain.

Grâce à l'Agence, à l'heure où s'ouvre la réflexion sur le PLU intercommunal à l'échelle de l'agglomération, nous avons un temps d'avance sur les autres communes qui n'ont pas pu bénéficier de cette ingénierie.





© Mairie de Chasse-sur-Rhône

EN QUOI L'ACCOMPAGNEMENT D'URBALYON VOUS A ÉTÉ UTILE ? QU'AVEZ-VOUS APPRÉCIÉ ?

C.B. : L'Agence est un outil neutre, qui œuvre dans le sens de l'intérêt général. C'est ce qui la différencie d'un bureau d'étude. De plus l'équipe a su s'adapter à la volonté des élus et au projet politique de la commune. On s'est senti en confiance.

Nous avons apprécié l'expertise et l'expérience de l'équipe, qui a su faire émerger des propositions adaptées aux spécificités du territoire. Nous avons abouti à un plan d'actions phasé et précis, avec des exemples et à un premier chiffrage des projets. Cette démarche s'inscrit donc dans une vision à court, moyen et long termes ; c'est indispensable pour prioriser les actions ; on ne peut pas gaspiller l'argent public ! La vraie plus-value de l'Agence, c'est la connaissance fine des territoires, la capacité à mutualiser d'importantes ressources et données macro. Le diagnostic de l'Agence met en perspective la commune dans le territoire plus large de l'aire métropolitaine et les contraintes en connexion avec les territoires voisins, leurs projets, pour poser la stratégie à la bonne échelle, en considérant les interdépendances.

Enfin, nous avons réussi à mobiliser les partenaires incontournables, l'État, Vienne Condrieu Agglomération, Epora, le Département de l'Isère et à impliquer les élus dans des formats de travail souvent très participatifs. Cette intelligence collective apporte du crédit au projet. Au bout de 18 mois, nous sommes mieux armés et avons une meilleure connaissance des territoires de l'aire métropolitaine.

Commune de Chasse-sur-Rhône

Population : 6 308 habitants (Insee RP 2019)

- 42% de la population a moins de 30 ans
- Profil des ménages : 38% de couples avec enfants
- Une majorité de maisons (60%)
- 55% de la population active sont des ouvriers et des employés
- 3 621 emplois en 2019, occupés à 85% par des actifs extérieurs à la commune
- La zone commerciale Chasse Sud, le second pôle commercial majeur de l'agglomération après Vienne Centre
- 89 000 véhicules/jour sur le pont de l'A47

Missions Urbalyon

- Accompagnement de la commune de Chasse-sur-Rhône dans le cadre du dispositif Petites villes de demain (PVD) : projet de revitalisation du territoire avec l'élaboration d'un plan guide et d'un plan d'actions (étude réalisée entre juin 2021 et octobre 2022)



© Mairie de Chasse-sur-Rhône

QUELS SUJETS AVEZ-VOUS ENVIE DE PARTAGER AVEC LES ÉLUS DU PARTENARIAT URBALYON ?

C.B. : L'Agence est un lieu de partage de la connaissance. Donc être partenaire de l'Agence, c'est bénéficier des retours d'expérience d'autres collectivités. Et connaître les projets des territoires, notamment les futures infrastructures, nous intéresse particulièrement puisque nous partageons des problématiques communes. Je représente à UrbaLyon le SMT AML et le SMT est aussi un espace de dialogue qui attire de plus en plus. C'est la preuve de la nécessité de ce dialogue, en particulier sur l'organisation des déplacements domicile-travail dans un périmètre de 30 à 50 km autour de la métropole de Lyon car les habitants, dans leur choix résidentiel, s'affranchissent des limites administratives et vont se loger en fonction de leurs moyens et de l'accessibilité.

La datavisualisation au service d'une stratégie métropolitaine de logistique urbaine



Explosion du e-commerce, transition énergétique, nouveaux besoins en espaces logistiques urbains, pénurie de main d'œuvre, report modal, ou gestion du « dernier kilomètre »...

Les évolutions en cours suscitent des mutations importantes des activités d'entreposage et de transport de marchandises. Pour adapter au plus près les politiques publiques locales et optimiser la logistique urbaine, la Métropole de Lyon s'empare du sujet. Elle vient de réunir son instance logistique, associant tous les acteurs de la filière. L'objectif : aboutir prochainement à un plan d'actions permettant de décliner de façon opérationnelle un document d'orientations.

Développer une connaissance fine de la logistique

La Métropole de Lyon a sollicité UrbaLyon pour alimenter sa connaissance sur la logistique, et disposer d'un panorama des locaux et fonciers occupés par les activités d'entreposage et de transport. Ce socle décline une segmentation par chaîne logistique : distribution commerciale et orientée « BtoC », distribution industrielle et orientée « BtoB », e-commerce, frais et alimentaire, matériaux et BTP, gestion des déchets...

C'est dans ce cadre qu'UrbaLyon a conçu Logisti'Cartes, un outil de datavisualisation sur le système logistique.

Un outil au service du dialogue territorial

Logisti'Cartes se présente comme un tableau de bord, accessible par le web, permettant de générer et consulter des cartes interactives et des statistiques sur le système logistique de l'aire métropolitaine Lyon Saint-étienne.

Par l'amélioration de la connaissance, cet outil d'aide à la décision vise à mieux décrire les chaînes logistiques et à alimenter les échanges avec les professionnels afin d'orienter les différentes politiques publiques : gestion des impacts de la zone à faibles émissions, localisation des nouvelles implantations, mutualisation et massification des circuits de distribution, verdissement des flottes, développement de l'intermodalité...

Une base de données dynamique et précieuse

La préfiguration de l'outil a nécessité un important travail de codage par filière et de géocodage au bâtiment des établissements du secteur logistique. Le service géographique de l'Agence a ensuite procédé au croisement de plusieurs fichiers de données (le répertoire des entreprises Insee-Sirène, le répertoire des transporteurs de marchandises, les données issues du modèle Freturb (LAET), le répertoire des installations terminales embranchées (Cerema), la base des installations classées pour la protection de l'environnement...) et a mis en place l'interface de consultation sur ArcGis Online.

À terme, il est envisagé d'élargir l'éventail des données recueillies aux flux de marchandises, aux aires de livraison, aux lieux de consignes et de retrait des colis, aux projets de travaux ou d'aménagements urbains, etc.

La préfiguration d'un observatoire de la logistique

Face au déficit de données recueillies et analysées sur le sujet du transport des marchandises et de l'entreposage, le rapport de la mission LUD (Logistique urbaine durable), commandé par le premier comité interministériel de la logistique, pointait l'enjeu d'« exploiter le plein potentiel de data de la logistique urbaine ». Il préconisait notamment la mise en place d'un observatoire national de la logistique urbaine.

À son échelle, Logisti'Cartes constitue le socle d'un dispositif partenarial d'observation de la logistique, visant à capitaliser, exploiter et partager les données sur une problématique devenue majeure ces dernières années.





© Freepik



Le Schéma logistique des biens et services

Fin 2020, la Métropole de Lyon a engagé l'élaboration d'un Schéma logistique des biens et services comportant trois phases :

- la constitution d'un socle de connaissances sur l'ensemble des problématiques liées à l'organisation logistique du territoire ;
- l'ouverture d'un dialogue entre acteurs publics et opérateurs privés dans le cadre d'une instance logistique travaillant en six groupes thématiques : accueil des véhicules dans l'espace public ; foncier et immobilier logistique ; multimodalité ; amélioration de la connaissance ; mobilité servicielle ; logistique alimentaire ;
- le renforcement du cadre stratégique et le renouvellement du plan d'actions en matière de logistique urbaine (en cohérence avec les réflexions en cours sur le document d'aménagement artisanal, commercial et logistique (DAACL) du Scot et le Plan de mobilité).

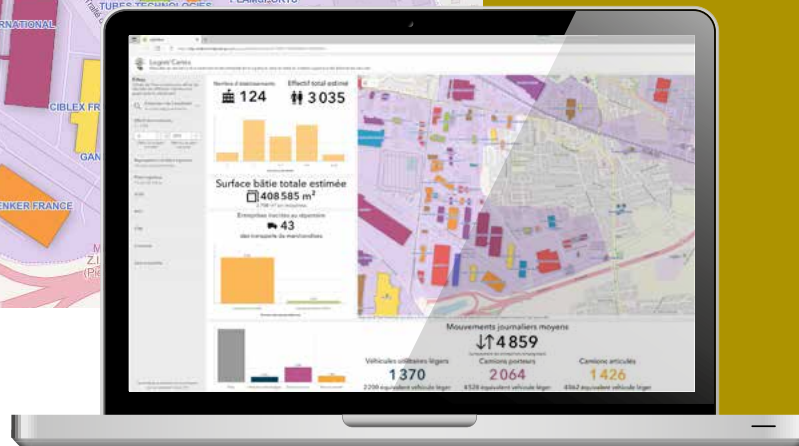
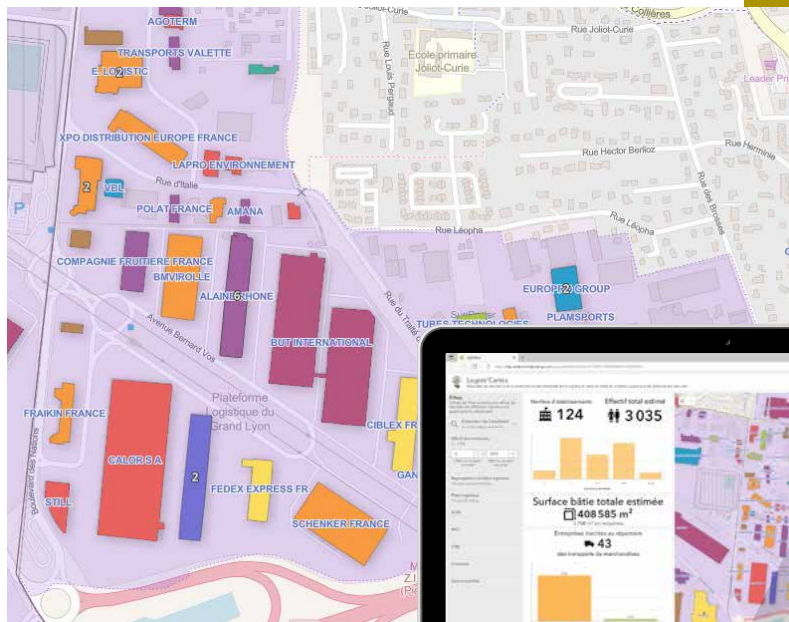
Une décennie de travaux sur la logistique

Depuis dix ans, UrbaLyon a développé veille et expertise sur l'activité et l'aménagement logistique au travers de son programme d'activité :

- appui à l'élaboration du Schéma d'orientation logistique de la Région Urbaine de Lyon (2015) ;
- accompagnement des travaux du groupe « Ensemble pour une Logistique Durable » du Pôle Métropolitain :
 - benchmark de l'immobilier logistique exemplaire en 2018,
 - cahier thématique sur les principaux enjeux du système logistique de l'aire métropolitaine en 2019,
 - méthodologie d'observation des flux de marchandises en 2021...
- ateliers prospectifs pour alimenter le Schéma directeur du Port de Lyon.

Depuis 2020, l'Agence d'urbanisme est associée aux différentes étapes d'élaboration du Schéma logistique des biens et services de la Métropole de Lyon.

LOGISTI'CARTE



Vers une aire métropolitaine universitaire ?

Avec plus de 220 000 étudiants, le carré métropolitain est le deuxième pôle français d'Enseignement supérieur (ES) après Paris. Depuis plus de dix ans, le nombre d'étudiants ne cesse d'y progresser, plus particulièrement dans le secteur privé. Le bi-pôle Lyon – Saint-Étienne, en lien avec les agglomérations « moyennes » proches, forment un véritable système territorial d'ES et de vie étudiante.

Une augmentation régulière et quasi généralisée du nombre d'étudiants

En 2020, le carré métropolitain comptait 224 000 étudiants inscrits – en augmentation de 40 % depuis 2009 – soit 8 % des effectifs nationaux. 82 % de ces étudiants sont inscrits dans un établissement situé dans la métropole de Lyon.

Sur la période, cette progression s'observe dans la plupart des grandes intercommunalités du carré métropolitain : +39 % pour Lyon (183 000 étudiants inscrits), +44 % pour Saint-Étienne (29 000), +28 % pour Bourg-en-Bresse (4 600), +23 % pour Vienne (1 400) et +26 % pour Villefranche-sur-Saône (500).

Ce sont les grandes écoles qui enregistrent la plus forte hausse (+77 %) : il s'agit des établissements membres et associés de la Comue-UdL (hors universités). Les lycées, hébergeant des classes préparatoires aux grandes écoles ou des sections de techniciens supérieurs, ont vu leurs effectifs augmenter de 35 % sur la période. Les universités, quant à elles, ont connu une progression de 27 % de leurs inscrits.

Si le carré métropolitain dispose d'une offre quasi complète de formations, le secteur privé enregistre un doublement des effectifs sur la période 2009-2020. Les formations du privé concernent un grand nombre de secteurs d'activités ; elles sont, souvent, issues de grands groupes. Le secteur public affiche, pour sa part, une augmentation de 27 %.

Un enjeu de maillage et de développement local

Au-delà du nombre d'étudiants inscrits dans chaque agglomération, un essai de typologie des territoires de l'ES peut être dressé :

- la métropole de Lyon, dotée d'une offre complète de formations, aux rayonnements national et international ;
- la métropole de Saint-Étienne, dotée d'une université pluridisciplinaire et de grandes écoles au rayonnement plus local ;



MÉTHODOLOGIE

Le croisement de plusieurs sources pour déterminer le nombre d'étudiants

UrbaLyon a mis au point en 2008 la « plateforme d'observation de la vie étudiante » sur la base de quelques grands indicateurs basiques dont un relatif aux effectifs étudiants par sites des établissements à l'échelle du « carré métropolitain ». Cette base de données fait l'objet d'une mise à jour annuelle. Sont référencés tous les établissements (privés, publics, consulaires, associatifs) dispensant des formations post-bac, de premier, deuxième et troisième cycles, et dont au moins un de leurs sites est situé dans le territoire du carré métropolitain. Plusieurs sources d'informations sont mobilisées dont :

- l'open data du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (MESR) ;
- les fichiers de la Région académique Auvergne-Rhône-Alpes (ex Rectorat) ;
- les rapports d'activités disponibles des établissements ;
- des contacts directs auprès des établissements ;
- le moteur de recherche du magazine L'Étudiant, également partenaire du Salon annuel des étudiants.

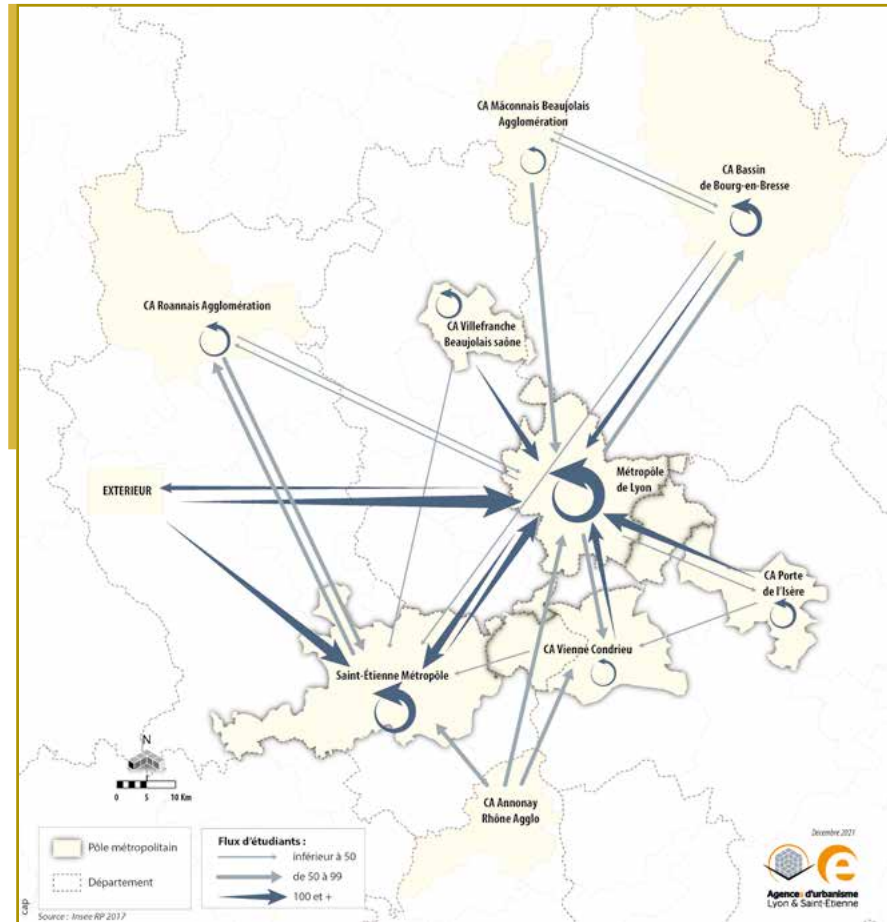
Dans cette plateforme sont comptés les étudiants inscrits.



© Pexels



PRINCIPAUX FLUX DES ÉTUDIANTS ENTRE LE DOMICILE ET LE LIEU D'ÉTUDES EN 2017



– les agglomérations moyennes, telles que Bourg-en-Bresse ou Roanne, disposant d'antennes d'universités lyonnaises et stéphanoises dotées de formations cherchant, entre autres, à répondre à des emplois de filières locales. Vienne, la Porte de l'Isère et Villefranche-sur-Saône entrent dans cette catégorie ;

– les pôles urbains, tels qu'Ambérieu-en-Bugey ou Montbrison.

Au-delà de cette typologie, il existe un décalage entre la géographie des lieux d'études et la géographie des pratiques résidentielles étudiantes qui génère des flux de déplacements domicile-études parfois importants. Ainsi, Lyon, bien que principal territoire universitaire du carré métropolitain, est en relation avec ces intercommunalités proches.

Coordonner les politiques locales

Des schémas locaux – Schéma de développement universitaire à Lyon et Schéma Campus 2030 à Saint-Étienne – expriment l'ambition politique. Il s'agit, à horizon de dix ans, de mettre en place des politiques publiques visant à mieux intégrer la vie étudiante dans le développement territorial. L'objectif est, aussi, de proposer une meilleure offre

d'accueil, particulièrement en matière d'hébergement aux étudiants et de permettre une accessibilité plus aisée aux sites d'ES, à l'aune des enjeux de transition écologique.

L'attractivité – notamment par la qualité de vie des campus à taille humaine – des formations dans les agglomérations moyennes répond, pour ces territoires, à une volonté de maintien des jeunes et aux enjeux de revitalisation des centres-villes.

Ces agglomérations constituent, donc, des lieux stratégiques de polarisation de formations supérieures impliquant, de facto, des politiques d'aménagement *ad hoc*. Cette polarisation de l'ES s'y fait déjà, depuis plusieurs décennies, via la présence d'antennes universitaires dotées de Bachelors universitaires de technologie, Licences, voire de Masters.

Dans un contexte d'augmentation du nombre d'étudiants, il s'agit d'engager, via une gouvernance réunissant Etat, collectivités, établissements, étudiants, acteurs de l'ingénierie territoriale, entreprises, une démarche pérenne d'articulation des politiques menées dans toutes les agglomérations du carré métropolitain.

PANORAMA

Les dernières études



→ www.urbalyon.org/CommuniquerRisques

Communiquer sur les risques et informer les habitants — 2022

L'Agence d'urbanisme accompagne la Métropole de Lyon depuis 2018 dans sa stratégie risques et résilience. En 2022, l'Agence a été mandatée pour étudier l'information et la communication auprès des habitants, avec un accent sur les dispositifs et les procédés visant une appréhension et une appropriation de la culture du risque par les habitants.



Belleville-en-Beaujolais, bioclimatique et positive en 2035 : plan guide et programme d'actions — 2022

L'Agence d'urbanisme a accompagné Belleville-en-Beaujolais dans l'élaboration de sa stratégie « Petites villes de demain » et dans sa démarche pour devenir une ville bioclimatique à l'horizon 2035. Ce plan guide porte une vision transversale des axes du projet en mettant en avant les interdépendances des politiques publiques, de manière à créer l'écosystème de la ville bioclimatique et positive.



Calcul du coefficient de biotope : méthodologie et test sur trois opérations de Grand Lyon Habitat — 2022

En réponse à la demande de Grand Lyon Habitat (GLH) qui souhaitait évaluer factuellement la qualité écologique et environnementale de ses opérations, UrbaLyon a proposé une méthode de calcul d'un coefficient de biotope, répliquable à toute opération existante et future. Un test a été effectué sur quelques opérations emblématiques de GLH.

(Re)penser les abords des collèges — 2022

Les abords des établissements scolaires font l'objet d'un intérêt croissant de la part des pouvoirs publics et de la société civile. La Métropole de Lyon a confié à l'Agence la réalisation d'une étude destinée à analyser finement les usages qui se déploient à proximité des collèges et à mieux appréhender les réponses qu'ils appellent en termes d'aménagement et de gestion par la collectivité.



→ www.urbalyon.org/AbordsColllegesSynthese

Les mondialités dans la métropole de Lyon — 2022

Comprendre comment le territoire s'inscrit dans le monde, ce qui le rattache au monde, dans toute sa diversité, tel est l'objet de cette nouvelle publication. Ce travail, qui n'a pas vocation à être exhaustif, propose un diagnostic territorial consacré aux lieux de l'internationalité dans le territoire de la métropole de Lyon. A cette vision globale s'ajoutent des focales thématiques, la première sur les solidarités internationales.



→ www.urbalyon.org/MondialitesMDL

Mobilités innovantes : recueil d'expériences en Auvergne-Rhône-Alpes (tome 2) — 2022

Dans le prolongement d'une 1^{re} collaboration en 2018, le réseau Urba4 des Agences d'urbanisme de Clermont-Ferrand, Grenoble, Lyon et Saint-Étienne, en partenariat avec la Dreal Auvergne-Rhône-Alpes et le Cerema publie un 2nd recueil d'expériences sur les mobilités innovantes en Auvergne-Rhône-Alpes. Ce nouvel opus vise à partager les connaissances et expériences et à mettre l'accent sur de nouvelles actions et initiatives publiques qui s'inscrivent dans un changement en profondeur de l'appréhension des mobilités.



→ www.urbalyon.org/MobilitésInnovantesAura2



Conforter et développer la marche pour une métropole apaisée — 2022

Soucieuse de développer la pratique de la marche, la Métropole de Lyon a décidé d'impulser une dynamique ambitieuse en faveur de la sécurité et du confort des piétons dans l'ensemble des territoires, qu'ils soient centraux ou non. Elle a confié à l'Agence d'urbanisme l'élaboration d'une étude exploratoire sur le sujet. A travers une approche qualitative d'usagers et de chiffres clés, ce premier tome cible les enjeux de la marche et son fort potentiel pour une métropole apaisée.



La vie des étudiants à l'échelle de l'aire métropolitaine Lyon-Saint-Étienne : une approche par le logement, la mobilité, la formation et les modes de vie — 2022

Cette étude, réalisée par les Agences d'urbanisme de Lyon et de Saint-Étienne pour le compte du Pôle Métropolitain, propose d'analyser l'organisation de l'enseignement supérieur et de la vie étudiante au sein de l'aire métropolitaine Lyon Saint-Étienne. Il s'agit de changer d'échelle et d'analyser, pour la première fois, des réalités habituellement observées à l'échelle des EPCI.

→ www.urbalyon.org/VieEtudiantAmelyse



Plan régional Santé Environnement Auvergne-Rhône-Alpes - Action 17 : rapport technique — 2022

Faire valoir les enjeux de santé dans les documents de planification et les projets d'aménagement : telle est la finalité de l'action 17 du troisième Plan régional santé environnement 2017-2021 (PRSE3), dont la mise en œuvre a été confiée au réseau des Agences d'urbanisme d'Auvergne-Rhône-Alpes (réseau Urba4). Le présent rapport capitalise les résultats et enseignements des huit expérimentations menées. Il sera enrichi en 2023 de 14 fiches pédagogiques et d'une vidéo.

Actes du séminaire « vers une aire métropolitaine Lyon-Saint-Étienne plus sobre en foncier : croiser les stratégies, partager les enjeux d'aménagement et agir ensemble » — 2022

Un deuxième séminaire sur la sobriété foncière s'est tenu le 25 mai 2022 sur le site de Novaceries à Saint-Chamond. Cet événement organisé par les Agences d'urbanisme de Lyon et Saint-Étienne, en partenariat avec l'Inter-Scot et Epora, a rassemblé plus de 120 personnes. Il a notamment permis de partager les visions de chacun et d'appréhender la manière dont on peut surmonter la norme, faire autrement et agir ensemble.

17 ODD : mieux les comprendre pour mieux accompagner la décision publique et les transitions attendues — 2022

Au cours des dernières années l'Agence d'urbanisme s'est approprié la matrice des 17 OOD et la déploie dans ses missions d'études et d'accompagnement des collectivités. Ce guide vient réunir et préciser les cibles à atteindre en 2030 pour les 17 Objectifs de développement durable, en les appliquant à la France et en les illustrant par des chiffres clés. Le guide est augmenté de nombreux exemples concrets identifiés en France et dans la région lyonnaise.

Élaboration du Plan de Mobilité du Sytral : « pré-diagnostic » — 2022

Dans le cadre de l'élaboration du Plan de mobilité de Sytral Mobilités, l'Agence a réalisé au cours du premier semestre 2022 un « pré-diagnostic ». Ce document technique dresse un état des lieux des données disponibles, des dynamiques territoriales, des évolutions des pratiques de mobilité, des orientations à prendre en compte, des projets et des objectifs sur le territoire des 11 EPCI et de la Métropole de Lyon. Ces analyses identifient également les sujets à approfondir pour élaborer le diagnostic du Plan de mobilité.



→ www.urbalyon.org/SeminaireZanMai2022

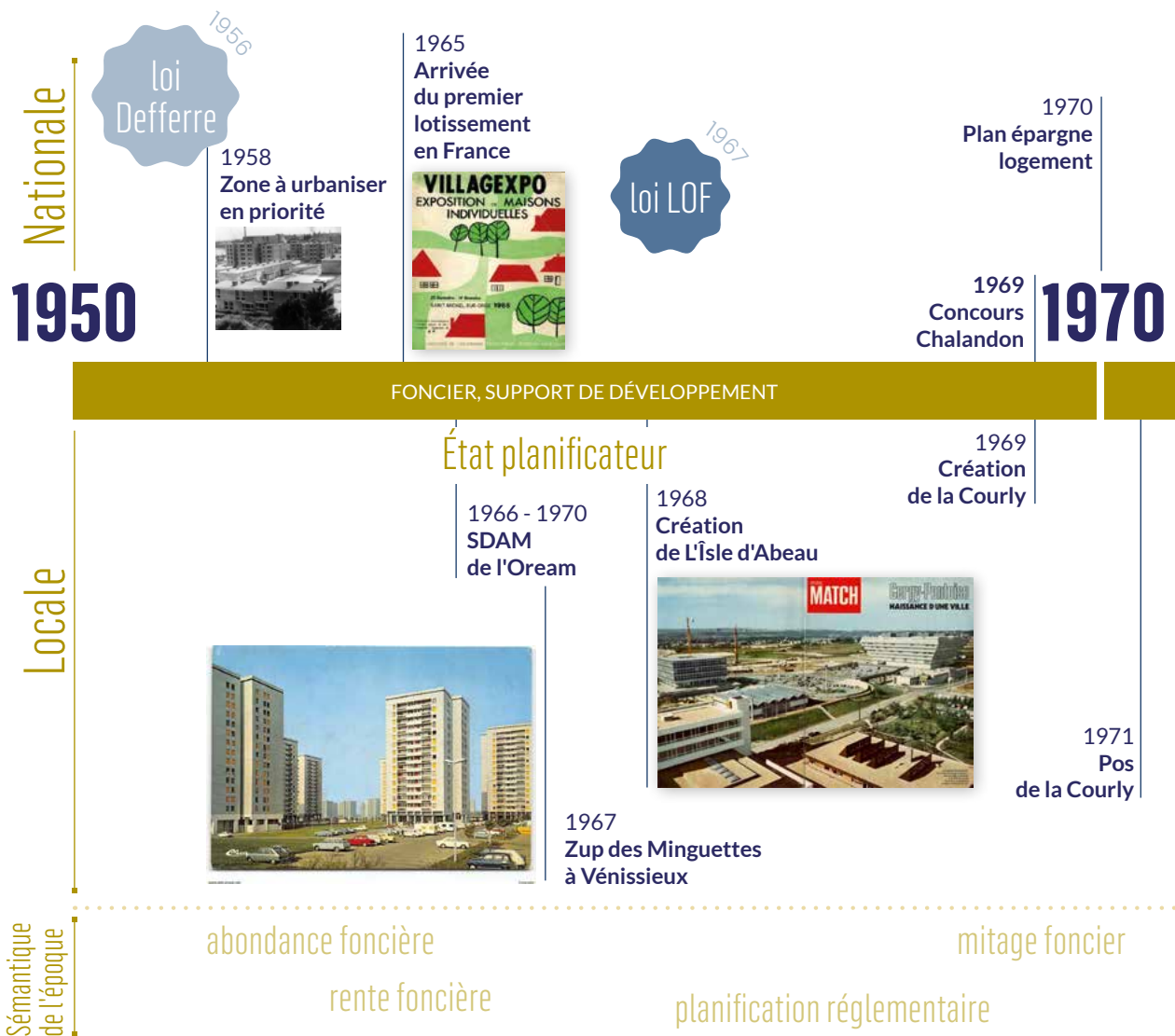


→ www.urbalyon.org/Formation17OOD



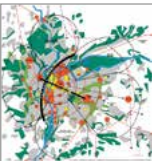




Le foncier, vers un nouveau paradigme

Le foncier : d'une valeur économique à la conscience de la ressource



En reconnaissant ses multiples fonctions et qualités intrinsèques et en considérant le sol et le sous-sol comme un bien commun à préserver et non plus seulement comme une surface support de développement urbain, le législateur reconnaît, à travers la loi Climat et Résilience et l'objectif Zéro artificialisation nette (ZAN), les différentes valeurs du sol et du foncier (environnementales, sociétales, d'usage, ...). Il accélère ainsi la prise de conscience collective quant à la nécessaire préservation de nos ressources. Ces dernières ne sont en effet pas extensibles. Il ne s'agit plus de consommer sans compter. Ce changement de paradigme nous oblige à repenser l'urbanisme et à envisager un modèle de développement plus sobre, plus durable et territorialement plus solidaire.



<p>Décentralisation</p> <p>1978 Sdau de Lyon Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme</p>  <p>1995 DTA Directive territoriale d'aménagement</p>  <p>1998 Création de l'Epora</p> 	<p>Urgence de transition</p> <p>2005 PLU-i du Grand Lyon</p> <p>2010 Approbation du Scot de l'agglomération lyonnaise</p>  <p>2019 Approbation du Sdraddet de la Région Auvergne-Rhône-Alpes</p> <p>2021 PLU-H de la Métropole de Lyon</p> 	<p>AMBITION TERRITOIRES 2030</p> <p>Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires</p>
--	--	---

développement durable

densité

ressource

sol vivant

renouvellement urbain

planification stratégique

rareté foncière

Les années 1950-1970

Un État planificateur et un foncier support de développement

Pour répondre à l'important besoin de logements d'après-guerre et développer de manière équilibrée le territoire national, l'État planifie, organise et aménage le territoire. De grands plans nationaux sont alors définis : la construction des grands ensembles est favorisée par le plan Courant (1953) et la mise en place des Zup (1958) ; tandis que les Métropoles d'équilibre prônées par la Datar conduisent au développement des villes nouvelles comme l'Isle d'Abeau dont la création est décidée en 1968. Aménager revient principalement à équiper et à créer *ex nihilo* des quartiers, des équipements, des infrastructures, des villes. De grands projets urbains structurants émergent alors.

À cette époque, la notion de propriété apparaît garante de paix sociale. Les lotissements se développent rapidement, soutenus par des actions symboliques telles que le concours international de la maison individuelle lancé par Albin Chalandon, ministre de l'Équipement en 1969. Les valeurs foncières connaissent une croissance substantielle, avec des flambées spectaculaires dans certaines villes et quartiers.

Dès 1967, pour accompagner le développement urbain associé à la croissance économique et démographique forte de cette époque, Loi d'orientation foncière (Lof), institue les principaux outils de planification et de régulation du foncier qui existent encore de nos jours : les Pos, les Sdau, les Zac, la taxe locale d'équipement, ... Sa première ébauche s'intitulait « Projet de loi d'orientation pour l'utilisation et l'équipement des sols nécessaires au développement des villes ». Jusqu'à la loi Solidarité et renouvellement urbain (SRU) en 2000, elle est restée le texte de référence majeur en matière d'aménagement et d'urbanisme.



« Ce projet de loi foncière et urbaine concerne l'un des grands problèmes de notre société. Il s'agit, par la création de villes nouvelles ou l'extension de villes existantes, de

doubler, d'ici à 1985, la surface de nos agglomérations et de constituer sur une génération un cadre de vie d'importance équivalente à celui que nous ont légué les générations passées »

François-Xavier Ortoli

Ministre de l'Équipement, lors de la présentation du projet de loi foncière, 20 juin 1967



« J'ai longtemps cru que le problème foncier était de nature juridique, technique, économique et qu'une bonne dose d'ingéniosité suffirait à le résoudre. J'ai

lentement découvert qu'il était le problème le plus significatif qui soit, parce que nos définitions et nos pratiques foncières fondent tout à la fois notre civilisation et notre système de pouvoir, façonnent nos comportements ».

Edgard Pisani

Ministre de l'Agriculture de 1962 à 1966,
Utopie Foncière, 1977

Les années 1970 - 2000

Le vent du libéralisme et un foncier créateur de richesses

À partir des années 70, dans un contexte de crise économique liée au choc pétrolier, le modèle aménagiste est remis en question et l'interventionnisme de l'État diminue. Le modèle se fonde alors sur une libéralisation du marché axée sur l'attractivité territoriale, la promotion de la maison individuelle et l'accès à la propriété. La mise en place du prêt d'accession à la propriété illustre le changement de priorité de l'État qui passe de l'aide à la construction collective à l'aide aux ménages. Au début des années 1980, la construction individuelle devient ainsi, en France, plus importante que la construction de logements collectifs. Elle s'accompagne d'une consommation d'espaces importante et de l'essor des grands groupes immobiliers. C'est le début de la privatisation de la production du cadre de vie. Le foncier devient moins une question de puissance publique que de marché privé.

Même si la loi pour la protection de la nature (1976) et les lois Montagne (1984) et Littoral (1986) introduisent des dispositions pour lutter contre le mitage, cette époque est marquée par une forte périurbanisation et un important gaspillage foncier.

À partir des années 1980, les lois de décentralisation conduisent au transfert des compétences en matière d'urbanisme et d'aménagement de l'État vers les collectivités locales et à l'émergence des intercommunalités issues de la loi Chevènement. Le renforcement des responsabilités de l'échelon local qui en découle engendre de profondes modifications dans la gestion du sol et les politiques d'urbanisme.

Les années 2000

La prise de conscience de la raréfaction du foncier comme bien commun

Les années 2000 sont marquées par la montée en puissance des préoccupations environnementales. La lutte contre l'étalement urbain devient une priorité et se traduit notamment par l'adoption de la loi SRU qui, en remplaçant les Pos et les Sdau par les PLU et les Scot, fait évoluer la planification réglementaire vers la planification stratégique. Le développement durable s'impose comme un nouvel impératif de l'action publique et 3 mots d'ordre apparaissent : mixité, diversité fonctionnelle. Les pratiques et les modèles d'aménagement des décennies passées façonnés par les infrastructures et l'automobile, le développement pavillonnaire et la grande distribution sont remis en question. Les notions de densification et de renouvellement urbain deviennent prégnantes et les enjeux de remobilisation des friches font désormais partie du quotidien de nombreux territoires.



« Ce projet pour la ville... tend à faire prévaloir des équilibres aujourd'hui menacés, à préserver et à renforcer une harmonie entre le dynamisme des espaces ruraux, l'activité des villes moyennes et

leur revitalisation quand elle s'impose, tout comme le développement maîtrisé des grandes métropoles. C'est pourquoi l'une des exigences-clé qu'il met en œuvre est celle de la solidarité, pour assurer le développement cohérent des espaces urbains, périurbains et ruraux, qui forment ensemble un même bassin de vie, d'habitat et d'emploi ».

Jean-Claude Gayssot

Ministre de l'Équipement des transports et du logement, lors de la présentation du projet de loi SRU au Sénat, 12 avril 2000



Une mise en œuvre progressive avec la loi Climat et Résilience et l'objectif ZAN

Promulguée le 22 août 2021, la loi Climat et Résilience place la lutte contre l'artificialisation au cœur de l'aménagement du territoire, et impulse ainsi un véritable changement de cap.

Dans son chapitre sur l'artificialisation des sols (dispositions 191 à 226), elle fixe comme objectifs principaux l'arrêt de la dégradation de la biodiversité ; la préservation de la porosité des sols et de leur capacité de séquestration du carbone, la défense des terres arables, la lutte contre l'étalement urbain.

Elle vise à terme un objectif d'absence d'artificialisation nette à horizon 2050 avec une mise en œuvre progressive.

2021-2031



La consommation totale d'Espaces naturels, agricoles et forestiers (Enaf) devra être réduite de **50%** comparée à celle observée entre 2011 et 2020

2031-2040

2040-2050

L'artificialisation devra être **réduite par tranche de 10 ans.**

2050

L'objectif Zéro artificialisation nette des sols devra être atteint.

La dimension non renouvelable des sols et la nécessité d'une approche plus globale, plus systémique et plus qualitative est clairement affirmée à travers l'objectif « Zéro artificialisation nette ». Le glissement sémantique progressif opéré en évoquant le « sol » plutôt que le « foncier » et l'« artificialisation » plutôt que la « consommation » illustre la prise de conscience collective de la raréfaction des ressources naturelles. Ces nouvelles considérations transforment profondément notre rapport au sol et induisent un changement de modèle et de logiciel profond, notamment pour les territoires qui ont connu pendant des décennies un développement extensif et un fort développement périurbain.

« Le bon sens nous dit que nous ne pouvons pas croire le monde infini et construire des centres commerciaux dans des champs. C'est pourquoi nous allons diviser par deux le rythme de l'artificialisation des sols »

Barbara Pompili

Ministre de la Transition écologique, lors de son audition par la commission des Affaires économiques du Sénat sur le projet de loi Climat et Résilience, 5 mai 2021



Le foncier, un éternel objet de convoitise

La « ressource sol » constitue à la fois une des solutions majeures pour nous permettre d'atténuer le changement climatique et s'adapter aux crises écologiques, économiques et sociales et en même temps la matière première de l'aménagement et du développement des territoires. Le sol nous permet en effet de stocker du carbone, participer à la réduction des Gaz à effet de serre (GES), protéger la biodiversité, gérer les questions d'eau, et en même temps, il nous permet d'accueillir les hommes, les activités et les équipements sur les différents territoires.

Matière évolutive, mémorielle et fragile, la ressource sol subit des pressions croissantes du fait de l'intensifi-

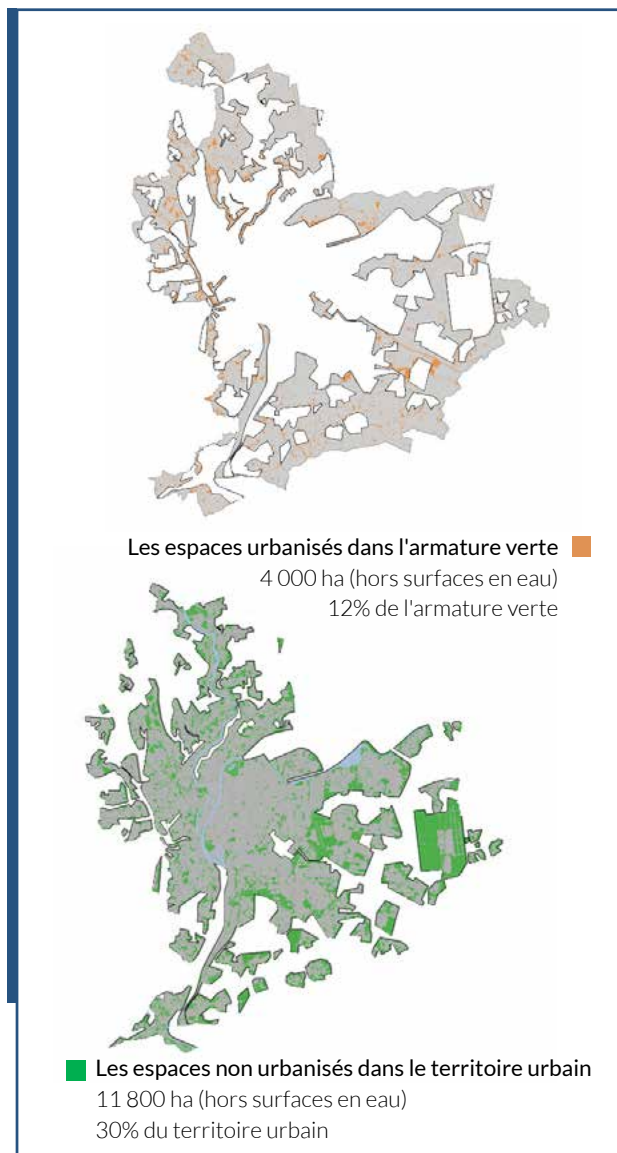
cation des usages humains. Elle est aujourd'hui de plus en plus convoitée pour supporter des fonctions et des usages multiples et variés : alimentation, agroécologie, énergies renouvelables, matériaux, développement urbain, logistique, compensation environnementale... L'accroissement des concurrences qui en découlent et le développement des injonctions paradoxales avec lesquelles les territoires doivent composer bousculent la hiérarchisation traditionnelle de la valeur du foncier et induisent une évolution des arbitrages entre intérêts économiques, intérêts sociaux et intérêts environnementaux.



Vers un autre regard sur les espaces non urbanisés du territoire Sepal, novembre 2021

INVERSER LE REGARD

L'expertise conduite en amont de la révision du Scot de l'agglomération lyonnaise par l'Agence d'urbanisme et le Sepal sur les espaces non urbanisés constitue une illustration du besoin d'appréhension différent des potentialités foncières. L'identification et la qualification des 12 000 hectares d'espaces non urbanisés dans le territoire urbain d'une part, et des 4 000 hectares d'espaces urbanisés dans l'armature verte d'autre part, ont permis d'inverser le regard porté sur les ressources foncières du territoire. Les concepts majeurs du Scot ont ainsi été réinterrogés en amont de la révision de projet de territoire.



Imaginer autrement notre futur désirable, un défi pour tous



Entretien avec Béatrice Vessiller

VOTRE INTERVENTION LORS DU SÉMINAIRE DE MAI 2022 SUR LA SOBRIÉTÉ FONCIÈRE METTAIT L'ACCENT SUR UNE APPROCHE NÉCESSAIREMENT « GRAND ANGLE ». EN QUOI L'ÉCHELLE EST-ELLE ESSENTIELLE ?

À l'échelle de l'aire métropolitaine Lyon Saint-Étienne, nos destins sont liés et notre défi est commun !

Il faut réinterroger notre façon d'habiter ensemble ce grand territoire, pour un modèle moins consommateur de foncier, capable de préserver un espace à vivre désirable et accueillant. Nos Scot et l'inter-Scot valorisaient déjà l'objectif de refaire la ville sur la ville, en renforçant les polarités et le renouvellement urbain. Mais il faut réellement le mettre en œuvre, pour privilégier de grandes couronnes naturelles, une autre forme d'agriculture et des corridors écologiques préservant la biodiversité, les sols et la ressource en eau. C'est à cette échelle que nous devons penser les entités écologiques. Et c'est ensemble, par le dialogue avec l'ingénierie, les acteurs de l'aménagement et les collectivités, que nous y parviendrons. L'Agence a un rôle à jouer dans ce dialogue territorial, dont l'enjeu dépasse largement les limites administratives et institutionnelles. Les villes moyennes de l'aire métropolitaine qui proposent de l'habitat, de l'emploi, des services, des commerces et des équipements publics nous semblent avoir un rôle essentiel pour promouvoir un développement plus équilibré et permettre de vivre sans lien systématique avec le centre de la métropole.

EN QUOI LA SOBRIÉTÉ FONCIÈRE, PLUS QUE TOUT AUTRE SUJET, NOUS INVITE À INVERSER LE REGARD ET NOS APPROCHES ?

Avec le « Zéro artificialisation nette », la loi nous contraint à la sobriété foncière et c'est tant mieux ! Pour préserver nos ressources naturelles, il va falloir optimiser les fonciers disponibles et sanctuariser ceux qui ont une vocation écologique. Il nous faut aussi considérer le sol comme une richesse écosystémique et plus seulement comme une valeur constructible.

Cette nouvelle approche nécessite des arbitrages pour tenir également d'autres objectifs, tels qu'accueillir du logement abordable, des équipements publics, ou de l'activité économique. Nous devons donc être encore plus vertueux, pour le faire dans les espaces déjà urbanisés, et le faire différemment, par exemple en imaginant de l'activité en étage au-dessus de dépôts de bus ou du logement au-dessus de gymnases...

SUR LE PLAN OPÉRATIONNEL, QUELLES RÉPONSES CONCRÈTES ?

Nous avons besoin de trouver les leviers pertinents à différentes échelles.

Dans le PLUH par exemple, nous avons décidé que certaines zones d'urbanisation à vocation économique, resteraient à vocation agricole et en espaces naturels.

À l'échelle du Scot, l'approche « sols-résilience-paysage » que nous conduisons est très intéressante. Elle permettra de définir les entités à préserver, notamment les grandes ceintures vertes, qui, outre leur intérêt agricole, pour la production d'une alimentation locale, pour la biodiversité et la ressource en eau, permettent aussi d'atténuer les fortes températures en été. En corollaire, les polarités de développement dans les enveloppes urbaines existantes doivent être plus marquées.

Enfin, dans les projets urbains, nous devons optimiser les fonciers disponibles, surélever des bâtiments ou intensifier le développement urbain, notamment le long des axes de transports en commun. L'Agence mène actuellement une étude sur les futures lignes de tramway en ce sens. La densité dans les tissus urbains doit être adaptée au contexte et à l'environnement et intégrer une végétalisation dans les espaces privatifs. L'optimisation du foncier dans les zones d'activités existantes et vieillissantes est aussi un enjeu de leur nécessaire requalification.

CELA IMPLIQUE ÉGALEMENT UNE POLITIQUE FONCIÈRE VOLONTARISTE ?

Les fonciers étant rares, il convient de contenir les prix et de maîtriser autant que possible les fonciers stratégiques. La Métropole consacre un budget à cette action foncière, plus de 90 M€/an, pour produire du logement abordable, pour l'activité économique, les équipements métropolitains et la préservation des corridors écologiques et des zones agricoles.

La Foncière Solidaire du Grand Lyon joue son rôle pour amplifier la production de logement en bail réel solidaire (BRS) et permettre aux ménages aux revenus modestes d'accéder à la propriété.

En matière d'immobilier d'entreprise, nous souhaitons que se développe une offre d'accueil dans les tissus urbains, pour maintenir et renforcer l'artisanat, les TPE, et pour développer l'Économie sociale et solidaire (ESS). Ainsi, nous avons besoin de locaux à prix abordables. Et c'est en ce sens que le législateur pourrait favoriser le bail réel solidaire « activité », pour permettre à des entreprises d'acquérir des locaux selon leur capacité financière.

« la loi nous contraint à la sobriété foncière et c'est tant mieux ! »

Les beaux jours de la sobriété foncière

La poursuite de l'objectif ZAN induit de profondes remises en question de nos perceptions, de nos modes de penser et d'actions. Cela conduit notamment à un besoin plus important de comprendre et suivre les évolutions territoriales, d'anticiper plus en amont l'action foncière, de développer de nouvelles compétences et expertises, et de coordonner plus fortement les interventions de chaque acteur.

L'enjeu crucial de la connaissance du foncier

L'accélération des évolutions territoriales à l'œuvre, ainsi que les enjeux de gestion économe du foncier et les arbitrages à opérer entre les différents usages des sols qui en découlent nécessitent de disposer aujourd'hui, aux différentes échelles de territoire, d'outils d'observation performants et d'indicateurs de suivi et d'évaluation des politiques d'aménagement efficaces. Le développement d'une connaissance fine et objectivée des dynamiques territoriales, socio-démographiques, foncières et immobilières constitue ainsi une aide précieuse pour accompagner les stratégies et trajectoires de développement et définir les politiques publiques de demain. La connaissance du foncier, restée pendant longtemps difficile d'accès et très fragmentée, constitue aujourd'hui un enjeu majeur et préalable à toute démarche de projet.

Vers la mise en place d'un observatoire partenarial du foncier

UrbaLyon collecte, traite et met à jour de nombreuses bases de données liées au foncier. Afin d'apporter des éclairages pertinents sur l'usage du foncier, qu'il soit ou non bâti, le Dispositif d'observation du foncier (DOF) produit des méthodologies et propose des exploitations à façon pour les différentes études et projets. Il s'appuie notamment sur le MOS2020 et sur le fichier "Demande de valeurs foncières" (DVF) proposé par la Direction générale des finances Publiques (DGFIP) qui recense l'ensemble des mutations foncières à titre onéreux publiées dans les services de la publicité foncière. Pour accompagner au mieux ses adhérents et ses partenaires dans l'appréhension et la compréhension des dynamiques foncières à l'œuvre aux différentes échelles territoriales, l'Agence va préfigurer, en 2023, la mise en place d'un observatoire partenarial du foncier.

(Ré)inventer, (re)cycler, (re)penser, les changements de paradigmes

La prise en compte de toutes les facettes et de toutes les dimensions du foncier conduit à un nécessaire décloisonnement des approches, des politiques publiques, des organisations mais aussi à une redéfinition des modalités de l'action publique foncière. Celle-ci était jusqu'à il y a peu encore très orientée sur l'acquisition. Dans le contexte actuel de raréfaction de la ressource sol, de contraction de l'offre foncière et immobilière et de renchérissement des prix, elle doit aujourd'hui se tourner davantage vers l'anticipation et l'optimisation du foncier déjà artificialisé (reconversion de friches, requalification des zones d'activités dégradées, densification des tissus pavillonnaires, ...). Cela nécessite d'appréhender la question foncière très en amont, de mettre en place des stratégies foncières offensives et anticipatrices et de faire évoluer les pratiques habituelles, en développant par exemple une meilleure anticipation de l'apparition de friches, l'identification de ressources foncières nouvelles telles que les parkings, les échangeurs ; une diversification et une mutualisation des usages de certains espaces ou bâtiments, ou une plus grande prise en compte de la qualité des sols. Cela nécessite aussi de développer des modalités d'intervention différentes et de se doter d'expertises spécifiques autour par exemple du rôle du végétal, de la compensation, de la renaturation, de la désimperméabilisation des voiries et des espaces, de l'économie circulaire et des matériaux biosourcés, ... La question des usages devient par ailleurs centrale. Pour adapter les projets aux besoins, les acteurs de l'aménagement développent de plus en plus l'assistance à maîtrise d'usage et se dotent d'expertises internes ou de sous-traitants pour coconstruire les projets avec les habitants. L'allongement du temps de réalisation des projets urbains implique aussi davantage de complexité dans la fabrication de la ville et pousse au développement des projets d'urbanisme temporaire.

Vers des stratégies foncières multipartites

Les collectivités territoriales et leurs partenaires (établissements publics, aménageurs) jouent un rôle incontournable dans la gestion et la régulation du foncier, notamment car elles peuvent capter le foncier par anticipation et le porter sur un temps long. Mais, ces stratégies d'anticipation sont coûteuses et difficiles à mettre en œuvre. Les collectivités sont donc obligées de rechercher de nouvelles sources de financements et de mettre en place de nouveaux partenariats. Elles développent et renforcent ainsi leurs liens avec les opérateurs parapublics et privés. En parallèle, l'émergence de nouveaux acteurs (foncières, offices fonciers solidaires, ...) et l'élargissement du champ d'action des différents opérateurs conduit à une certaine dilatation de la chaîne.



Le dialogue entre acteurs et territoires est crucial

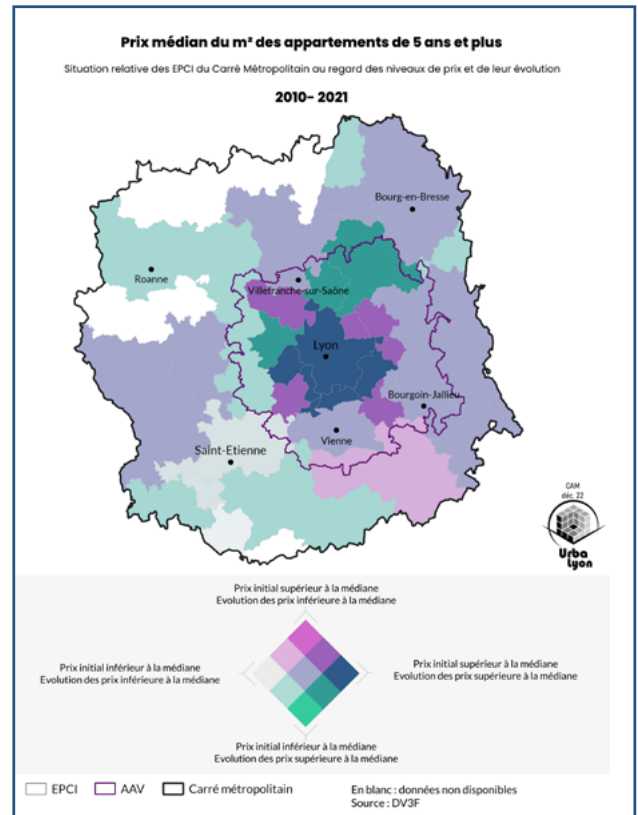
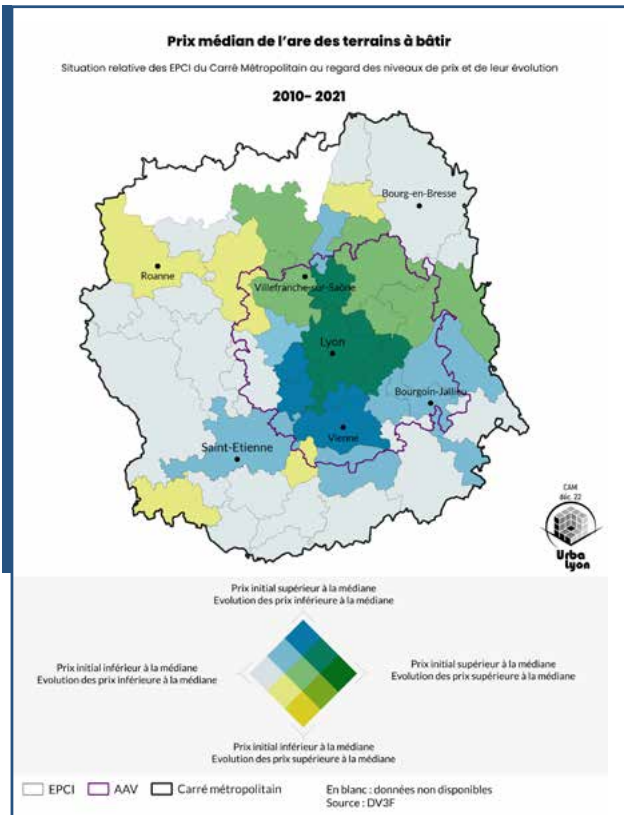
Dans ce contexte de complexité croissante du système d'acteurs et de multiplicité des usages et des valeurs du foncier, le dialogue entre services, entre acteurs et entre territoires constitue un enjeu majeur. Pour mettre en place de nouvelles modalités de collaboration, coordonner les projets, développer la culture de l'échange, et mettre en place, *in fine*, des stratégies foncières multipartites, de nouvelles scènes d'échanges et de dialogue sont à inventer.

10 ANS D'ÉVOLUTION DES PRIX DU FONCIER À BÂTIR ET DE L'IMMOBILIER ANCIEN

À l'heure du ZAN, on observe plusieurs marchés fonciers sous pression, à la fois concurrents et complémentaires, à l'échelle du bassin de vie lyonnais.

Dans la métropole de Lyon, l'Est Lyonnais, le plateau de Miribel et la vallée du Garon, les prix du foncier déjà élevés se sont nettement accrus sur la dernière décennie. En dehors du cœur métropolitain et de ses franges, la partie Nord du bassin de vie lyonnais (Ain et Beaujolais) s'est nettement renchérie, tandis que les Monts du Lyonnais et les Vals du Dauphiné représentent des territoires plus abordables avec une évolution modérée.

L'accroissement des prix de l'immobilier observés sur le bassin de vie lyonnais illustre l'évolution de la capacité des ménages à acquérir un bien immobilier. Dans la métropole de Lyon, l'Est Lyonnais, l'Ozon, la Vallée du Garon et les Vallons du Lyonnais, les prix qui étaient déjà élevés se sont en effet nettement renchérés sur les 10 dernières années. En dehors du cœur métropolitain et de ses franges, c'est dans la Dombes et le Pays de l'Arbresle que les prix de l'ancien ont le plus progressé en une décennie.



Le défi de la sobriété foncière

2 questions à

Julie Harwal

Directrice territoriale Rhône-Isère Epora

QUELS SONT LES TYPES DE DÉMARCHES QUE L'EPORA MET EN ŒUVRE POUR AIDER LES COLLECTIVITÉS À S'INSCRIRE DANS UNE TRAJECTOIRE DE SOBRIÉTÉ FONCIÈRE ?

Pour piloter leur sobriété foncière, la stratégie et la maîtrise foncières sont des leviers que les collectivités vont devoir actionner de plus en plus. Epora et Urbalyon sont à leurs côtés pour les accompagner. Voici deux démarches pour l'illustrer.

L'étude « Stratégie foncière dans le cadre du PLH de la Communauté d'agglomération Porte de l'Isère (Capi) » avait pour objectif de contribuer à la création d'un observatoire foncier afin de suivre et mieux accompagner les projets mais aussi prioriser l'action foncière publique. 22 communes ont été analysées, 223 sites classifiés soit un potentiel d'environ 7 500 logements.

C'est également le cas sur la commune de Vienne, dans le cadre de la mise en œuvre de son plan guide (Action Cœur de Ville), qui a identifié plusieurs cellules commerciales hors marché du fait de leur dégradation ou de leurs caractéristiques. Epora a défini avec la Commune et le bailleur social Advivo un cadre juridique *ad hoc* afin de permettre le portage et la réhabilitation de ces cellules via un démembrement de propriété.

La maîtrise foncière est essentielle pour piloter la sobriété

L'ACCOMPAGNEMENT DES TERRITOIRES DANS LA MISE EN ŒUVRE DU ZAN INDUIT-IL POUR L'EPORA DES ÉVOLUTIONS DE POSITIONNEMENT, DE COMPÉTENCES ET D'EXPERTISES ?

L'objectif du ZAN requiert un pilotage renforcé par les collectivités des mutations urbaines et diversifie l'accompagnement attendu par Epora en termes de durée de portage et d'ingénierie de projet.

Une recombinaison foncière horizontale (ilot ou secteur pavillonnaire) ou verticale (copropriété), implique de négocier avec de multiples propriétaires. Elle nécessite souvent un portage long afin d'acquérir l'ensemble d'un tènement, d'organiser le partenariat opérationnel et financier qui rendra possible la sortie du projet. C'est notamment le cas des interventions en centre ancien sur des biens mixtes logements/commerces, avec souvent des enjeux patrimoniaux, des contraintes techniques de mitoyenneté ou d'accès. Epora doit alors optimiser l'articulation entre les procédures liées à la requalification foncière qu'il réalise et celles portées par les aménageurs, bailleurs ou opérateurs.

Au niveau technique, dans un souci d'économie de la ressource et de préservation du bâti, Epora étudie d'une manière plus systématique les opportunités de réhabilitation des bâtiments en mobilisant des compétences nouvelles chez ses prestataires. De la même manière, les expérimentations à venir en matière de renaturation l'amèneront à enrichir les compétences mobilisées en matière de biodiversité (ex : écologie).

Enfin, les attentes des collectivités évoluent tant en termes juridiques, partenariaux que d'outils (démembrement de propriété, recherche de financements et d'opérateurs, foncières publiques pour du portage de long terme...) ce à quoi l'Établissement s'attache à répondre en adaptant son offre.



© Capi/Calyptine-S.Levy

RETOUR

D'EXPÉRIENCE

EST-CE QUE, POUR FAIRE FACE AUX ENJEUX ACTUELS LA CAPI DOIT INTÉGRER DE NOUVELLES COMPÉTENCES ?

Le ZAN, la loi Climat et Résilience et ses décrets, les aléas climatiques engendrent effectivement des évolutions très fortes pour les collectivités. Il va y avoir par exemple au sein de la Capi le recrutement d'un profil avec des compétences en matière d'ingénierie hydraulique. Nous manquons aussi d'écologues.

Stéphane Rabilloud,

directeur général adjoint Aménagement-infrastructures à la Capi

En savoir plus

PRODUCTIONS URBALYON

- Études et séminaires réalisés dans le cadre du réseau des Agences de Lyon et Saint-Étienne en partenariat avec l'Epora et l'inter-Scot « Vers une aire métropolitaine Lyon Saint-Étienne plus sobre en foncier » www.urbalyon.org/seminaireZanMai2022
- Études UrbaLyon pour le Sepal « Vers un autre regard sur les espaces non urbanisés du territoire du Sepal »
- Études UrbaLyon-Epora « Stratégie foncière dans le cadre du PLH de la Communauté d'agglomération Porte de l'Isère (Capi) »
- Point de repère d'UrbaLyon « Modes de financement d'une ville coproduite »

ARTIFICIALISATION

Altération durable de tout ou partie des fonctions écologiques d'un sol, en particulier de ses fonctions biologiques, hydriques et climatiques, ainsi que de son potentiel agronomique par son occupation ou son usage (art. 192 de la loi Climat et Résilience). Artificialisation nette des sols : solde de l'artificialisation et de la renaturation des sols constaté dans un périmètre et sur une période donnée (art. 192 de la loi Climat et Résilience)

ZAN

Zéro artificialisation nette - Objectif issu de la loi Climat et Résilience votée en août 2021 qui vise une absence d'artificialisation nette des sols à horizon 2050

MOS

Modèle d'occupation des sols : données issues de la photo-interprétation d'images satellites dont sont dotées les Agences d'urbanisme de la région Auvergne-Rhône-Alpes pour décrire l'usage des sols, observer, localiser et quantifier l'évolution des espaces urbains, agricoles et naturels sur la dernière décennie, réaliser un suivi fin et précis des évolutions de l'occupation des sols dans le temps et dans l'espace.

OFS

Organisme foncier solidaire : organisme sans but lucratif créé par la loi Alur destiné à favoriser l'accession sociale sécurisée par un mécanisme de dissociation pérenne entre le foncier et le bâti. Plusieurs OFS ont été créés, depuis 2018, dans l'aire métropolitaine lyonnaise (Orsol de Rhône-Saône Habitat, la Foncière solidaire du Grand Lyon, les OFS de l'Opac du Rhône, de Grand Lyon Habitat, ...)

BRS

Bail réel solidaire : bail de longue durée permettant à des organismes fonciers solidaires de faire baisser le prix des logements en dissociant le foncier, dont ils restent propriétaires, du bâti. Les ménages deviennent ainsi propriétaires de leur logement mais restent locataires de leur terrain.

URBANISME TEMPORAIRE

Il regroupe toutes les actions de court ou moyen terme, qui s'inscrivent dans le temps long, sur des espaces ouverts ou bâtis, et qui participent de la stimulation des usages, de la valorisation des sites et du développement d'activités sur des espaces non utilisés.

15 ans de partenariat avec la Ville de Tarare

Du projet de territoire à l'expertise urbaine, une démarche d'emboîtement territorial au service du renouvellement et de l'attractivité des territoires

UrbaLyon accompagne Tarare depuis plus de 15 ans. C'est sous l'impulsion de l'État que l'Agence a engagé sa collaboration avec Tarare. D'abord, par l'intermédiaire de l'Epora, pour des études de gisement foncier, faisant émerger ainsi une stratégie foncière et ensuite, par l'Anru, pour aider la ville à faire émerger son projet sur les grands ensembles de La Plata et co-construire avec les habitants du quartier un projet pour demain.

Forte de ces premières expériences réussies, la Ville a souhaité qu'UrbaLyon l'accompagne dans la révision générale de son PLU et dans l'élaboration d'un premier plan guide pour définir la stratégie opérationnelle du renouvellement de Tarare. La stratégie de revitalisation consiste à développer l'attractivité de la ville, tant sur les plans économiques, que urbains et résidentiels. Concrètement, il s'agit de renforcer les aménités de la ville (équipements et espaces publics) pour redonner de la valeur marché à l'immobilier et permettre d'engager les rénovations nécessaires sur le parc résidentiel du centre-ville.

Ces démarches de projet ont permis à la collectivité de porter un projet de territoire ambitieux sur le long terme, tout en engageant, à court terme, les premières transformations visibles. La requalification de la RN7, le plan couleur et de rénovation des façades du centre ancien, la reconquête des friches économiques et urbaines en entrées de ville, avec notamment l'implantation de Ninkasi, mais aussi la transformation de la Plata constituent les premiers marqueurs de la transformation de la ville. Aujourd'hui, UrbaLyon maintient et renforce son ingénierie avec le concours d'Egis Conseil, pour faire sortir les opérations urbaines ciblées par le plan guide.

L'expérience de Tarare témoigne de l'intérêt d'une implication de l'Agence dans la durée et sur toute la chaîne de l'aménagement. En facilitant les passerelles entre vision stratégique et déclinaison en actions, UrbaLyon pose les balises d'une mise en œuvre réussie. Tarare a pu également s'appuyer sur l'Agence pour mobiliser autour de son projet les acteurs institutionnels et privés et faciliter la contractualisation dans les dispositifs ANRU ou ANCT pour Action Cœur de ville.



ÉTUDES STRATÉGIQUES ÉCHELLE DU TERRITOIRE

PROJET URBAIN ÉCHELLE DU QUARTIER

Stratégie foncière à vocation habitat et économie sur la Communauté de communes du Pays de Tarare Epora

Cadrage des marchés de l'habitat de la Communauté de communes du Pays de Tarare

2010

Benchmark sur l'identité des villes et l'esprit des lieux : 10 expériences en France et ailleurs Longwy, Manhattan, Milan, Mulhouse, Nantes, Roubaix, Rouen, Ruhr, Saint-Nazaire, Tarare, Vaulx-en-Velin

2008

La Plata Quartier Anru Cahier des charges de consultation et sélection d'une maîtrise d'œuvre urbaine Participation à la concertation

2011

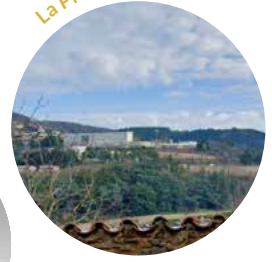
Étude de gisements fonciers Requalification d'un ancien site industriel pour une opération mixte de logements et de locaux économiques (Usine Bel-Air)

Écoquartier gare Diagnostic, enjeu et préconisation sur le volet habitat





La Plata 2020



La Plata 2008



2016

Observatoire des déplacements Marche et déplacements de proximité
Analyse de la mobilité dans les principales polarités de l'aire métropolitaine lyonnaise

2017

Stratégie résidentielle
Étude de marché et typologie des quartiers

2018

Plan guide de Tarare et programme d'actions
Identification de secteurs stratégiques et des conditions d'attractivité de la ville

2015

Plan guide pour le développement du centre ville de Tarare
Projet de rénovation de la ville autour de la requalification de la RN7

AMO consultation conception de 32 logements
Projet de Saint Clément porté par I3F et réalisé par Bouillaud & Donnadiou architectes

RN7
Travaux de requalification de l'artère principale du centre-ville

2020

Les rencontres de la revitalisation ACV et centres-bourgs (Dreal)
Partage d'expériences sur la revitalisation des centres-villes

Diagnostic urbain et patrimonial : préconisation pour la rénovation de la Cité Froget

Stratégie de programmation pour la requalification du secteur stratégique entrée Est avec la réhabilitation du bâtiment JB Martin (10 000 m²)

2023

Accueil des rencontres de la revitalisation 29 juin 2023
ACV, PVD, ORT (Dreal, DDT, Urba4)

2014

2012

Cadrage urbain, composition urbaine et paysagère et faisabilité
Secteur Château-Providence

Appel à projet "quartiers durables Rhône-Alpes"
- guide issu de 4 années de recherches dans le cadre du réseau des agences d'urbanisme de la région en Rhône-Alpes.
Une dizaine de villes concernées dont Tarare
- valorisation web-TV

Rue de la République 2022



Rue de la République 2008



Ninkasi 2020



Ninkasi 2008



La stratégie opérationnelle de végétalisation de Villeurbanne

Comment accompagner une stratégie de végétalisation opérationnelle à court et long termes ?



Si la Ville de Villeurbanne et la Métropole de Lyon se rejoignent aujourd'hui dans la volonté de végétaliser massivement le territoire, Villeurbanne a souhaité s'approprier pleinement les enjeux du végétal dans les rues. Accélérer, ne plus perdre des opportunités de plantation, partager une vision d'ensemble... autant de constats qui ont motivé la commande passée à l'Agence d'urbanisme.

Retour sur cette collaboration avec Agnès Thouvenot

QUELLE VOLONTÉ POLITIQUE À TRAVERS CETTE STRATÉGIE DE VÉGÉTALISATION AMBITIEUSE ?

Avant tout l'urgence ! Amplifier la végétalisation s'impose pour rafraîchir les zones les plus chaudes de la ville. Nous sommes engagés depuis longtemps pour agir sur ces îlots de chaleur, et une première étude avait identifié les lieux particulièrement carencés. Au fond il s'agit de réparer la ville en intervenant sur les espaces existants et de préparer l'avenir, en intégrant systématiquement la végétalisation dans la planification.

EN QUOI VILLEURBANNE EST-ELLE SPÉCIFIQUE ?

L'identité urbaine de Villeurbanne est assez complexe, avec un maillage viaire étroit, sur lequel se percutent potentiellement les besoins de végétalisation, de stationnement, de pistes cyclables ou de réseaux souterrains. La question est donc de planter intelligemment...

EN QUOI CETTE ÉTUDE VOUS A ÉTÉ UTILE ?

Cette étude sur la végétalisation est importante, car elle combine apport de connaissances pluri thématique et pragmatisme. Elle fait le lien entre notre volonté politique et les conditions de mise en œuvre. La boîte à outils proposée aborde la dimension très opérationnelle, sur la façon de planter, la taille des arbres. Ce sont, chaque fois, des réponses adaptées au contexte villeurbannais, qui s'inscrivent dans un cadre également théorique nourri de références. Ces propositions d'orientations nous donnent les clés pour agir vite !

Cette étude nous a en plus permis, élus et services, de monter en compétence sur le sujet. Au fond, il s'agit d'un vrai outil de pilotage stratégique de la végétalisation dans les espaces publics. Elle aborde des problématiques partagées par d'autres communes ou arrondissements de Lyon. C'est l'une de ses valeurs ajoutées !

QUELLES SUITES À CETTE DÉMARCHÉ ?

Nous allons partager ces travaux avec les habitants, avec l'objectif d'identifier où intervenir en priorité. Il paraît surtout essentiel de discuter avec eux sur les fonctions à privilégier. L'enjeu consiste à fabriquer du consensus local ! Dans cette phase de priorisation à venir, nous allons conserver cet esprit R&D, avec l'idée d'expérimenter des solutions de végétalisation sur un certain nombre d'axes, avec éventuellement des aménagements transitoires et en associant systématiquement les habitants, les associations environnementalistes de jardins partagés.

POURQUOI URBALYON ?

Au-delà de l'expertise technique, l'intérêt est d'avoir su réunir les acteurs incontournables, d'avoir facilité le lien entre la Ville, les services de la Métropole notamment le service voiries pour comprendre la question des réseaux, dans une approche transversale sur un sujet qui se situe à l'interface de plusieurs politiques publiques.

UNE COMPÉTENCE PARTAGÉE

Au sein de la Métropole de Lyon, les compétences sur le végétal sont réparties entre les communes et la Métropole. Les arbres de rue et d'alignement sont entretenus par les services métropolitains. En revanche, les arbustes et surfaces enherbées du domaine public sont du ressort des services communaux. Une conception et gestion parfois complexes, alors même que tous s'accordent sur l'importance de planter ces 3 strates du végétal : arborée, arbustive et enherbée.

14%



**de surface arborée
à Villeurbanne, une
moyenne en deçà
de la moyenne
métropolitaine (22%)**



© UrbaLyon

Quels objectifs derrière la végétalisation ?

Parce que les espaces végétalisés sont garants de la résilience urbaine et de la qualité de vie, la Ville de Villeurbanne développe une démarche englobante de l'espace public autour de trois enjeux majeurs : rafraîchir, mailler et apaiser le territoire.

Répondre aux spécificités des rues villeurbannaises

L'Agence a imaginé 5 typologies de rues et leurs scénarios d'évolution en fonction de leurs caractéristiques urbaines et des ambitions budgétaires. Ces scénarios fonctionnent comme une « boîte à outils » pour la collectivité. A chaque typologie de rue, plusieurs solutions de végétalisation sont proposées. L'objectif consiste à proposer des réponses adaptées à une économie de moyens, puisque seules quelques rues structurantes seront financées en budget d'investissement.

1 La rue étroite et dense, principalement dans le quartier Dedieu-Charmettes, est une rue résidentielle ancienne, très contrainte, avec un effet « canyon » générant une forte surchauffe. L'étroitesse de ces rues et les multiples entrées charretières ont obligé la Commune et la Métropole à innover et à proposer des bacs surélevés pour planter ponctuellement sans toucher aux réseaux souterrains. Les propositions ont permis d'imaginer comment aller plus loin et créer des fosses plantées continues d'une longueur minimale de 15 m.

2 La rue résidentielle et étroite, moins soumise aux enjeux de surchauffe et moins animée, est la typologie la plus présente. Elle incarne la mutation urbaine, et le remplacement des tissus pavillonnaires végétalisés par de nouveaux projets plus denses. Les propositions cherchent à renforcer l'aspect « intime » de ces rues en encourageant la désimperméabilisation des seuils et des stationnements, et en plantant en complémentarité de la végétation privée.

3 La rue urbaine mixte est plus présente sur les grandes traversées est/ouest de la commune. Ce sont les rues les plus larges, qui concentrent une multitude d'activités humaines. La place dédiée aux transports en commun et au vélo oblige à concevoir des propositions mixtes et variables selon les emprises disponibles pour planter. Dans ces rues, c'est une reconfiguration totale et ambitieuse de l'espace public qui peut se mettre en place avec l'arbre comme élément fédérateur.

4 La rue d'équipements représente un potentiel ponctuel mais à fort enjeu car les terrains de sports synthétiques ont été repérés comme générateur de surchauffe et sont plus facilement mobilisables. Souvent moins contraintes en largeur, ces rues peuvent accueillir de grandes continuités végétales en pleine terre en s'appuyant sur les arbres existants et en reconfigurant les stationnements peu optimisés.

5 La rue d'activités est une spécificité historique du territoire, souvent intégrée dans un tissu mixte et en mutation. Les contraintes spécifiques à la logistique des entreprises doivent être prises en compte mais les nombreux espaces de stationnement sont autant de potentiel de désimperméabilisation et de plantation. La végétation plantée régulièrement dans la rue sur deux places de stationnement a minima permettra d'ombrager et de créer des îlots de biodiversité rares sur ce type de rue.

Un contexte multi-partenarial fructueux

Pour rendre ces propositions les plus opérationnelles possibles, l'équipe UrbaLyon a réuni les différents services de la Ville et de la Métropole en ateliers pour enrichir et corriger les propositions, échanger sur les bonnes pratiques. L'étude a permis une collaboration étroite entre les deux directions de la Ville impliquées dans la végétalisation (DGDU et DEPN) mais a également rassemblé plusieurs services métropolitains aux expertises complémentaires (mobilité, urbanisme, eau...).

Architecture, paysage et environnement

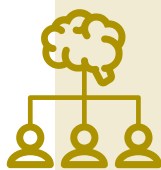
Un an de charte qualité

La nouvelle Charte de la qualité urbaine, architecturale, paysagère et environnementale encourage à repenser les pratiques pour favoriser la qualité d'usage, du logement, l'évolutivité du bâti, la sobriété carbone, la préservation et la valorisation du patrimoine urbain, paysager et architectural. Le parti pris : que chaque bâtiment participe, de façon innovante et ambitieuse, à la transition écologique et sociale de la ville de Lyon !

Cadre de dialogue



Instance privilégiée entre la Ville de Lyon, les promoteurs et les concepteurs, l'Atelier préalable à l'instruction des permis de construire est avant tout un lieu de partage sur le projet et de construction collaborative. La nouvelle charte constitue le document de référence pour accompagner et guider les porteurs de projet en diffusant vers des solutions efficaces et concertées en amont. Son rôle pédagogique suscite un climat de confiance et permet d'envisager toutes les étapes des projets sous l'angle du dialogue et de l'intelligence collective.



Intelligence collective

La terminologie est significative de la méthode... Avec des commissions qui deviennent ateliers, l'enjeu consiste à renforcer la collégialité des expertises autour d'un socle de valeurs communes. L'arrivée de l'environnementaliste conseil (Karine Lapray, Tribu) vient ainsi compléter l'instance de conseil, et vise à mieux embarquer les acteurs de la transition.



Regard global

Forte d'une connaissance territoriale dans le temps long, l'Agence d'urbanisme dispose d'une capacité à apprécier le projet dans son environnement territorial pour renforcer la qualité des paysages urbains ; mais aussi d'une vision objective et neutre, afin de fluidifier les relations entre acteurs publics et privés.

Le déjà-là...



Faire œuvre de pédagogie, c'est aussi visiter ce qui existe déjà. Ainsi, réinvestir le passé pour remettre le bioclimatisme au centre de la conception de bâtiments performants et limiter les solutions techniques complexes, permettent de redécouvrir et réinterpréter les vertus historiques : distribution extérieure, logements traversants, jalousies, compacité du bâti, hauteurs sous plafonds...

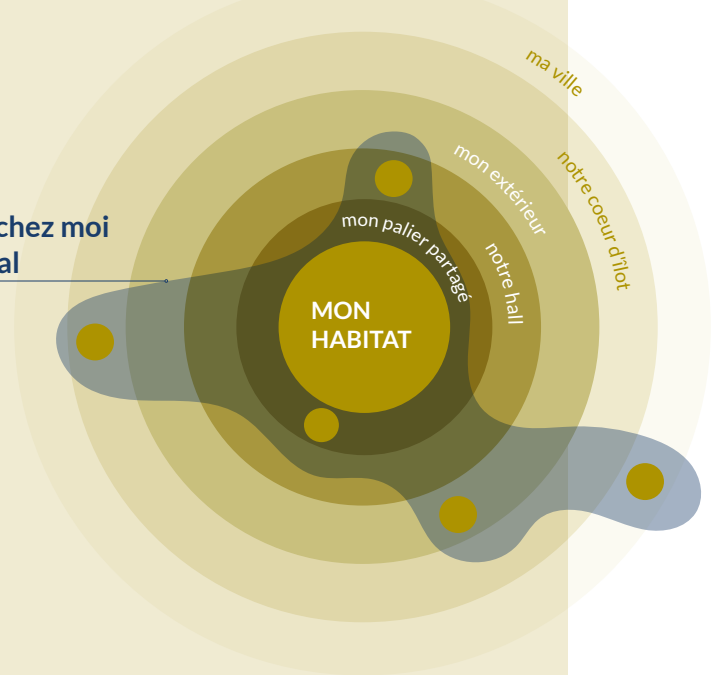


Construire autrement

Penser le tryptique « réversibilité-flexibilité-adaptabilité » au moment de la conception de la structure permet non seulement de réduire l'impact carbone, mais d'assurer également une véritable pérennité aux bâtiments, pour qu'ils puissent s'adapter à divers usages dans le temps (logement, bureau, activité, etc.) comme avaient pu le faire les immeubles Canuts par exemple.

**LA QUALITÉ D'HABITER
NE SE LIMITE PAS À LA SPHÈRE
DU SEUL LOGEMENT, C'EST UN
ENCHAÎNEMENT D'ESPACES VÉCUS**

**Mon chez moi
mental**



Désirabilité et épaisseur du vivant



Concevoir des lieux d'habitation et de travail de qualité, c'est remettre l'habitabilité au cœur des réflexions pour bien vivre dans la ville dense. Entre contraintes et perspectives, il s'agit de réinterroger le logement, notamment dans sa relation aux espaces extérieurs et d'accès à un espace de nature, pour en faire un cocon dans lequel se projeter, s'épanouir, se construire...

« Lyon est lauréate de l'appel à projet des 100 villes climatiquement neutres. C'est un challenge évidemment extrêmement ambitieux. C'est pour cette raison que nous avons besoin de toutes les forces, de toutes les intelligences. Ce qui se joue aussi dans le niveau d'ambition que l'on se donne collectivement est d'être une ville pilote, laboratoire d'une nouvelle façon de construire, pérenne et sobre, au service du bien-être des habitants »

Extrait du discours de clôture de **M. Gregory Doucet**, Maire de Lyon, lors de la rencontre avec les signataires de la Charte le 4 juillet 2022



Exemplarité

Au-delà d'une vision quantitative, la construction doit prendre un virage et s'adapter aux enjeux : réconcilier qualité et quantité, produire sans détruire ni abîmer, créer dans l'existant, développer les solutions bas carbone. Certaines opérations, pionnières en développant de manière ponctuelle des solutions inédites, méritent d'être mises en avant par un processus qualitatif de capitalisation et valorisation.



Opposabilité

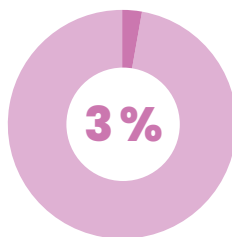
Au titre de bilan de cette première année, des rencontres bilatérales ont été organisées avec chaque signataire, pour échanger autour d'indicateurs simples, et suivre les tendances de la construction : part d'intégration de solutions biosourcées, délai moyen d'instruction, prix de vente des logements, surface de renaturation, nombre de logements sociaux délivrés, qualité des logements délivrés sur la période.

OBSERVATOIRE

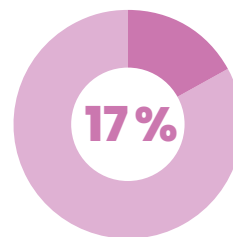
DES MOBILITÉS

L'essor du télétravail : des effets bénéfiques pour l'environnement ?

La crise sanitaire de 2020 a profondément questionné nos mobilités quotidiennes. Jusqu'alors assez confidentiel, le télétravail s'est imposé comme une pratique courante, d'abord par nécessité, puis de plus en plus par choix, et ce pour une partie significative des actifs, principalement les cadres et les professions intermédiaires. Est-on en mesure aujourd'hui de quantifier l'impact potentiel d'une généralisation de la pratique du télétravail sur les déplacements quotidiens ? Telle est la question étudiée par l'observatoire partenarial des mobilités.



PART DES TÉLÉTRAVAILLEURS RÉGULIERS EN 2017



PART DES TÉLÉTRAVAILLEURS RÉGULIERS EN OCTOBRE 2021

Le télétravail : du concept à la pratique

En France en 2017, seulement 3% des actifs pratiquaient régulièrement le télétravail. Selon l'Insee, en lien avec la Dares (Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques), le recours au télétravail, encore assez confidentiel jusque-là, était la plupart du temps liée à la gestion des surcharges de travail et peu associée à la volonté de réduire les temps de déplacement des salariés. Durant les deux ans qui ont suivi le début de la pandémie de Covid 19, la Dares a réalisé un suivi mensuel des entreprises de plus de 10 salariés. En dehors de la 1^{re} période de confinement durant laquelle plus de 25 % des salariés ont télétravaillé, cette enquête a relevé que la pratique régulière du télétravail s'était stabilisée jusqu'en

2022 entre 15% et 20%. L'analyse par secteurs d'activité et Catégories socio-professionnelles (CSP) a également permis de confirmer le poids prépondérant des cadres et professions intermédiaires au sein des actifs télétravaillant.

Les télétravailleurs potentiels sont les actifs qui effectuent les distances quotidiennes les plus importantes

Ces catégories socio-professionnelles sont également celles qui parcourent les distances les plus longues pour se rendre sur leur lieu de travail. Elles ont en effet davantage tendance à résider loin de la commune ou intercommunalité de travail que les autres CSP. Avec la forte tertiarisation des économies, les emplois « télétravaillables » se concentrent dans les agglomérations et





© Shutterstock

50 %

**PART DE LA MOBILITÉ
DOMICILE TRAVAIL
DANS L'ENSEMBLE
DES DISTANCES
PARCOURUES**

DISTANCES
QUOTIDIENNES
DOMICILE TRAVAIL



6,4

**MILLIONS DE KM
POUR LES CADRES
ET PROFESSIONS
INTERMÉDIAIRES**

3,7

**MILLIONS DE KM
POUR LES EMPLOYÉS
ET OUVRIERS**

polarités urbaines. Ainsi, en croisant la géographie résidentielle des CSP concernées et celle des emplois télétravaillables à l'échelle de l'aire métropolitaine Lyon Saint-Étienne, quelques grands axes caractérisés par un continuum de communes à forte densité de télétravailleurs potentiels apparaissent. Il s'agit des axes entre Lyon et Grenoble, entre Lyon et Saint-Étienne ou encore entre Bourg-en-Bresse et Ambérieu-en-Bugey.

À l'échelle de l'aire métropolitaine, plus de 60 % des emplois télétravaillables se situent dans la Métropole de Lyon

La prédominance de la pratique du télétravail chez les CSP cadres et professions intermédiaires, conduit de facto à un impact potentiel du télétravail particulièrement fort sur la demande de déplacements vers les plus grands centres urbains, où la congestion en heures de pointe reste importante. C'est tout particulièrement vrai pour les déplacements vers la Métropole de Lyon, qui concentrent plus de 60 % des emplois télétravaillables de l'aire métropolitaine.

Les résultats de l'étude menée par l'observatoire des mobilités montrent ainsi que l'impact d'une journée télétravaillée par semaine représente une économie potentielle de près de deux millions de kms par jour, et une réduction de 151 tonnes des émissions de Gaz à effet de serre (GES) liées aux trafic automobile.

Par ailleurs, dans un contexte de saturation relative des transports publics en heure de pointe, la pratique du télétravail à raison d'une journée par semaine pourrait contribuer à diminuer quotidiennement de 8 % la demande pour les déplacements collectifs non urbains.

Le télétravail, un des leviers pour agir efficacement sur la congestion automobile et l'environnement

Le télétravail offre ainsi un potentiel intéressant de diminution des distances parcourues quotidiennement, notamment compte tenu de la prédominance de la relation domicile - travail dans la totalité des distances parcourues chaque jour. Mais d'autres leviers existent pour réduire l'impact environnemental des déplacements. L'Agence a ainsi examiné comment, dans le cadre de la mobilité domicile-travail, les pratiques de covoiturage ou l'utilisation des transports collectifs étaient susceptibles de produire un effet comparable. Dans le 1^{er} cas et pour les déplacements en lien avec la métropole de Lyon, il faudrait que le taux d'occupation moyen des véhicules passe de 1,05 personne par voiture (actuellement) à 1,17 personne. Dans le 2nd cas, la part modale des transports collectifs non urbains (TER principalement) devrait progresser de 13% et celle des transports urbains de 3% pour aboutir à une réduction des GES équivalentes.

L'impact potentiel de ces « éco-conduites » est donc notable et de surcroît assez rapide à mettre en œuvre, à tout le moins pour le télétravail et le covoiturage.

C'est en modifiant structurellement la géographie des besoins de déplacements que l'on pourra réduire durablement les distances parcourues à l'occasion des déplacements du quotidien, notamment en rapprochant lieux d'emploi et lieux de résidence.

OBSERVATOIRE DE LA COHÉSION

SOCIALE ET TERRITORIALE

Focus quartier : le QVA des Basses-Barolles à Saint-Genis-Laval

La démarche « focus quartier » comporte deux volets mobilisés en parallèle :

– un recueil et une analyse des principaux indicateurs récents disponibles ;

– une enquête par entretiens avec des acteurs ressources et des habitants.

Les éléments produits dans ce cadre sont synthétisés puis présentés aux partenaires locaux lors d'une séance collective.

En 2021, la Ville de Saint-Genis-Laval et la Métropole de Lyon ont mobilisé l'Agence pour travailler sur le Quartier de veille active (QVA) des Basses-Barolles confronté à des tensions. L'étude conduite a permis d'identifier un certain nombre d'incivilités générées par différents publics.

Les causes de ces difficultés ont tout d'abord été analysées : fragilité socio-économique des habitants, forme urbaine — le quartier est très ouvert, offrant des cônes de vue et de nombreuses lignes de fuite — et turnover important chez une partie des intervenants, notamment. Les conséquences de ces phénomènes ont ensuite été passées au crible, ainsi que les tentatives de réponses déployées jusqu'alors.

Le rapport final publié à l'issue de la démarche met enfin en exergue des attentes et propositions formulées par les parties prenantes : maintien de l'équilibre social du quartier ; consolidation du partenariat ; poursuite des actions d'ores et déjà engagées ; investissement des espaces publics et renforcement de la présence policière.

OBSERVATOIRE DE L'ÉCONOMIE,

DE L'EMPLOI ET DE L'INSERTION (OPALE)

L'IAE, un secteur innovant et résilient, en développement

Les structures de l'Insertion par l'activité économique (IAE) sont des structures de l'économie sociale et solidaire qui allient projet social pour l'insertion professionnelle durable des publics éloignés de l'emploi et ambition économique. Depuis 2018, l'Agence d'urbanisme suit l'évolution du secteur pour la Métropole de Lyon et plus globalement pour la circonscription du Rhône. Le suivi annuel de l'IAE permet de disposer d'un bilan objectif du secteur.

Les analyses successives montrent que les entreprises de l'IAE du territoire métropolitain et plus globalement de la circonscription du Rhône, sont agiles et savent s'emparer d'opportunités en phase avec les évolutions sociétales. Le secteur

mène de front dynamisme, innovation et diversification.

En particulier, en 2021 :

– plusieurs structures ont été créées, de nouvelles activités apparaissent et la part des secteurs historiques que sont le nettoyage urbain, l'entretien et le nettoyage des locaux ainsi que celui du bâtiment et des travaux publics poursuivent leur tendance à la baisse ce qui joue en faveur de la diversification ;

– le nombre de salariés accompagnés a fortement augmenté - jusqu'à dépasser le niveau 2018. La hausse a profité à toutes les classes d'âge avec en particulier un effet plus marqué à destination des jeunes de moins de 26 ans.

66 SIAE

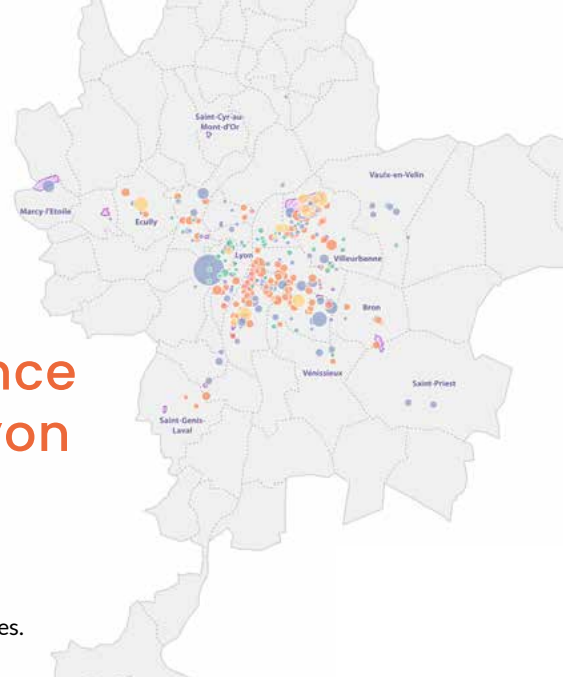
DANS LA MÉTROPOLE EN 2021

+10 STRUCTURES EN 4 ANS (2018-2021)

6 400

SALARIÉS EN INSERTION DANS LA MÉTROPOLE EN 2021 (+13,7% DEPUIS 2018)

OBSERVATOIRE PARTENARIAL DE L'HABITAT / OTLE



335
RÉSIDENCES

37 800
PLACES

+ 6 000
PLACES
SUPPLÉMENTAIRES
D'ICI 2027

Photographie de l'offre de logements étudiants en résidence dédiée dans la métropole de Lyon

Labellisé en 2019, l'Observatoire territorial du logement étudiant (OTLE) a pour objectif de stabiliser la connaissance locale sur les besoins et l'offre de logements des étudiants et de partager ces informations auprès des acteurs locaux. La première publication présentait le parc dédié aux étudiants. Fin 2022, une seconde portera sur les niveaux de loyers et les services proposés.

L'OTLE recense 37 800 places dédiées aux étudiants en 2022, correspondant à 35 892 logements regroupés au sein de 335 résidences. 80% de l'offre sont concentrés à Lyon 7^e, 8^e, 9^e et à Villeurbanne.

Quatre types de gestionnaires sont présents dont deux totalisent +80% du parc. Les gestionnaires privés (ou résidences service) sont les plus importants avec 42,8% des places gérées. Les résidences sociales étudiantes arrivent en second avec 39,3%. Ce sont des logements conventionnés dont le gestionnaire peut être le Crous, un bailleur social, ou une association. Dans 9 cas sur 10, les étudiants sont logés dans des chambres ou des studios/T1. Les loyers médians sont très variables pour une même typologie essentiellement en fonction du gestionnaire. Par exemple, les loyers médians des studios/T1 vont de 394€ à 572€/mois et la localisation ne joue pas sur les prix.

OBSERVATOIRE PARTENARIAL DES ESPACES AGRICOLES NATURELS ET DE L'ALIMENTATION (OPEANA)

Chiffres clés du dernier recensement agricole

Comment le monde agricole a-t-il évolué dans la décennie 2010-2020 ? Le dernier recensement agricole, paru en 2020, permet à l'Opeana de faire le point pour l'aire métropolitaine Lyon Saint-Étienne.

Suivant une tendance de longue date, le nombre d'exploitations a continué à reculer, alors que leur taille a augmenté. Ainsi, les exploitations encore en activité se partagent les parcelles de celles qui disparaissent, menant à une concentration du foncier agricole. La question du renouvellement générationnel reste une préoccupation majeure : parmi les exploitations dont le chef sera en âge de partir à la retraite dans les 5 prochaines années, seulement un tiers devrait bénéficier d'une reprise.

Avec 42% des exploitations et 63% de la Surface agricole utile (SAU), l'élevage bovin demeure l'activité la plus représentée et ce, en dépit d'une conjoncture qui reste difficile pour l'élevage laitier.

La viticulture émerge en 2nd rang avec 18% des exploitations (en nombre) pour seulement 3% de la SAU totale, concentrées essentiellement dans le Beaujolais et la Vallée du Rhône.

On observe une progression notable des surfaces irriguées, atteignant 10% de la SAU totale, contre 8,5% en 2010. Cela concerne principalement les grandes cultures (63%), mais aussi les fourrages (20%), les vergers (9%) et le maraîchage (5%).

Le nombre d'exploitations certifiées en agriculture biologique (AB) a triplé.

- 26%
D'EXPLOITATIONS AGRICOLES

63%
de la SAU totale
pour les élevages bovins

10%
de la SAU est irriguée
+ 11 000 ha sur 2010-2020

10%
DE LA SAU EN AB

PANORAMA

Florilège des dernières publications des observatoires



Le sans-abrisme et l'exclusion liée au logement en 2021 — 2022

L'édition 2021 du rapport sur le sans-abrisme dans la métropole de Lyon résulte d'un travail collaboratif entre l'Agence et la Maison de la veille sociale du Rhône. L'objectif est de produire de manière quantitative un état des lieux du sans-abrisme et du mal logement dans la métropole de Lyon à partir des données disponibles.

→ www.urbalyon.org/SansAbrisme2021

Observatoire des acteurs culturels dans la métropole de Lyon : 3^e édition — 2022

Cette publication dresse un panorama statistique du secteur culturel dans le territoire avec un focus sur la filière des arts visuels. Elle en dessine les contours et mesure le poids économique en termes d'entreprises et d'emplois. Elle aborde les types de structures, les différentes formes d'emploi (salarié, intermittent, indépendant...), ainsi que les évolutions de ces activités.



→ www.urbalyon.org/ObservatoireActeursCulturels2022



Flash Politique de la ville n°2 : l'éducation prioritaire — 2022

Cette publication présente une actualisation des indicateurs de suivi de la réussite scolaire à la rentrée 2021 dans les collèges publics REP+, REP et hors éducation prioritaire dans le territoire de la métropole de Lyon. Elle donne à voir les tendances qui se dégagent sur longue période (2015-2021) en termes d'effectifs, de mixité sociale et de réussite au brevet des collèges.

→ www.urbalyon.org/Flash2EducationPrioritaire

Le coût d'un logement étudiant en résidence — 2022

Cette 2^e publication de l'OTLE s'intéresse au coût du logement pour un étudiant. Grâce à une enquête menée en 2022 auprès de l'ensemble des gestionnaires, l'Agence a réussi à collecter des informations détaillées sur la typologie, les niveaux de loyers et les services proposés. Les résultats montrent que c'est avant tout la proximité des lieux d'enseignement et l'accessibilité aux transports en commun qui impactent les loyers.



→ www.urbalyon.org/OTLE2022



Dynamiques de consommation et mutations des espaces agricoles et naturels — 2022

L'acquisition des données d'occupation du sol du MOS (Mode d'occupation des sols) pour les millésimes 2010 et 2020 a ouvert une nouvelle analyse de la consommation et des dynamiques de mutations des espaces agricoles et naturels dans l'aire métropolitaine Lyon Saint-Étienne. Ainsi, 8 832 hectares ont été consommés, et parmi eux, 90% étaient agricoles en 2010.

Synthèse des travaux conduits sur l'inclusion numérique dans la métropole de Lyon — 2022

Soucieuse de faciliter l'inclusion numérique des Grand-Lyonnais, la Métropole de Lyon a confié une étude à l'Agence d'urbanisme afin de mieux appréhender le phénomène dans son territoire. Ce document donne notamment à voir les principaux enseignements des échanges issus des groupes focus animés auprès des habitants des quartiers politique de la ville.



→ www.urbalyon.org/SyntheseInclusionNumerique

L'accès au logement des jeunes ménages lyonnais : un début de parcours résidentiel sous contraintes ? — 2022

Ce document synthétise les principaux échanges de la 9^e édition des rencontres-débats de l'observatoire partenarial de l'habitat, en écho à la publication annuelle 2021 de l'observatoire. Occasion pour les Co-présidents Renaud Payre et Françoise Gauquelin de souligner la nécessité de travailler ensemble et mettre en débat les sujets d'intérêt partagé.



→ www.urbalyon.org/AccesLogementJeunesMenagesLyonnais

Les mobilités des ménages dans les quartiers politique de la ville de la Communauté d'agglomération Porte de l'Isère : synthèse — 2022

Pour compléter l'étude réalisée par l'Insee en 2021, la Capi a confié à l'Agence une enquête qualitative portant sur le sens des parcours résidentiels en lien avec le cycle de vie des ménages mais également, leurs parcours professionnels et leurs perceptions de ces quartiers.



→ www.urbalyon.org/MobilitesMenagesCapi20

Cartographie des inégalités d'accès aux commerces alimentaires dans la métropole de Lyon — 2022

Pour nourrir sa démarche de Projet alimentaire territorial (PATLy), la Métropole de Lyon a mandaté UrbaLyon pour réaliser une cartographie des inégalités d'accès aux commerces alimentaires. Ce travail vise à explorer l'impact d'une meilleure répartition de l'offre de commerces alimentaires, un levier potentiel pour les collectivités soucieuses de la qualité de l'approvisionnement en produits alimentaires des populations.



→ www.urbalyon.org/CartographieInegalitesAccesCommercesAlimentaires

Les nouveaux outils d'observation des mobilités — 2022

L'accélération des changements de comportement de mobilité invite à s'intéresser aux nouveaux outils d'observation afin d'enrichir les méthodes traditionnellement utilisées. Cette publication explore de manière synthétique cinq nouveaux outils d'observation : d'une part, les outils numériques liés au « big data » (données de téléphonie mobile, dispositifs embarqués dans les véhicules, données GPS) et d'autre part les enquêtes à échantillons représentatifs (Enquête mobilité certifiée Cerema, EMC² et Enquête globale transport, EGT régionale).



→ www.urbalyon.org/NouveauxOutilsObservationMobilities

Faciliter l'accès au droit des publics fragiles : retour d'expérience de la maison de la Métropole Jean Jaurès à Vaulx-en-Velin — 2022

Réalisé dans le cadre de l'observatoire des solidarités, ce rapport sur l'accès au droit vise à appréhender un sujet complexe et encore peu documenté à ce jour en s'appuyant sur les professionnels et les publics concernés approchés lors d'entretiens, de focus groupe ou encore l'administration d'un questionnaire. Il donne ainsi à voir et à comprendre le vécu des usagers mais également le ressenti des professionnels et la lecture qu'ils font de la situation au regard des réalités du terrain auxquelles ils sont quotidiennement confrontés.



→ www.urbalyon.org/AccesDroitsPublicsFragiles

Portraits économiques de l'Ouest Lyonnais, de la Vallée du Garon, des Vallons du Lyonnais et du Pays de l'Arbresle — 2022

Ces portraits ont pour vocation d'éclairer le Syndicat de l'Ouest Lyonnais (Sol) et les 4 EPCI qui le composent sur les dynamiques et les spécificités économiques du territoire. Ce cadrage général apporte des éléments de connaissance sur le tissu économique et vient alimenter la réflexion autour de la stratégie d'accueil des entreprises initiée par le SOL et les EPCI.



Dialogue pour une mobilité plus sûre en ville

Comment faire cohabiter les usages sans accident ?

Les usages de la rue se multiplient et se diversifient, mettant les espaces sous pression et pouvant conduire à des conflits entre usagers, jusqu'à l'accident. Leur cohabitation est un enjeu de santé publique et de mobilité, car les modes peu polluants sont aussi les plus vulnérables.

La sécurité des usagers, l'apaisement de la circulation, le rééquilibrage des espaces publics pour des déplacements en toute sécurité pour les piétons et les cyclistes émergent dans les préoccupations des communes et des intercommunalités de l'aire métropolitaine lyonnaise. En septembre dernier, à l'invitation d'UrbaLyon, 50 élus et techniciens se sont retrouvés autour des experts de Bruxelles et Montréal dans le cadre d'une nouvelle séance de Repères européens pour partager leur expérience et bénéficier également du témoignage d'Helsinki, 3 villes précurseurs des politiques « vision zéro ».

Cette matinée a mis en avant 4 messages-clés, qui sont autant de conditions de réussite de ces politiques.

Une volonté politique fondatrice et moyens dédiés

Ces retours d'expérience « Vision zéro » de Bruxelles, Montréal et Helsinki montrent très clairement l'importance d'un portage politique volontariste, capable d'impulser la mise en place de moyens à la hauteur des ambitions de la démarche.

À Montréal, par exemple, l'élaboration du premier plan d'actions 2019-2021 a conduit à créer une division « sécurité et aménagement durable ». Celle-ci compte aujourd'hui 14 collaborateurs, en charge de l'analyse des données, du suivi du plan, de la coordination partenariale et des analyses opérationnelles post collisions mortelles.

L'écosystème « Vision zéro »

L'une des clés de la réussite des 3 exemples explorés est la dimension partenariale et intégrée de la politique « Vision zéro », qui s'appuie autant à l'échelle locale sur une gouvernance collaborative que sur sa déclinaison et appropriation dans les documents de planification.

Le plan 2021-2030 bruxellois, dit *Safe System*, promeut ainsi l'idée que la collaboration entre acteurs est un fondement de « l'objectif zéro ». Elle passe notamment par un soutien de la Région aux pilotes et partenaires du plan à travers différents dispositifs.

Un plan concerté et opérationnel

Les exemples de Bruxelles, Montréal et Helsinki montrent que la politique « Vision zéro » doit fixer des actions ciblées, opérationnelles, et priorisées selon leur impact sur l'objectif zéro. La concertation est aussi indispensable au processus d'élaboration du plan.

À Helsinki, face à la stagnation des accidents corporels, le *Traffic Safety Plan* de 2015 a engagé une nouvelle dynamique pour la « Vision zéro », avec 4 orientations fixant des principes clairs et des actions concrètes. Deux portent sur des publics cibles (enfants /jeunes, piétons /cyclistes), une vise la poursuite des limitations de vitesse, la dernière porte sur la coopération avec toutes les parties prenantes.

Un suivi des actions par une mise à disposition des données

Les exemples analysés à Bruxelles ou Montréal font clairement ressortir l'enjeu de suivi et de monitoring de l'accidentologie, pour éclairer, justifier, prioriser et évaluer les actions et leur impact sur l'objectif zéro.

À Montréal, les données sont ainsi considérées comme un socle des champs d'action du plan. Les données recueillies et capitalisées depuis 2005 permettent aussi de faire évoluer les modes de faire. D'une culture du « réparer » sur les lieux d'une collision, on passe à une culture pro-active d'identification en amont basée sur 9 familles de collisions dominantes. En 2021, 88% des lieux accidentogènes n'avaient aucun historique de collision avec incidence corporelle, justifiant l'importance d'observer des familles de collision plutôt que des points noirs.



" Ces témoignages montrent avant tout que ces démarches sont possibles. Il est intéressant de s'appuyer sur ces villes qui ont davantage de recul."

Fabien Bagnon,

Vice-président de la Métropole de Lyon
en charge de la voirie et des mobilités actives



© UrbaLyon

Vision zéro quezaco ?

Mettre en place un système de sécurité routière sûr avec pour objectif de juguler les accidents pour parvenir à zéro mort et blessé grave, tel est l'objectif poursuivi par l'approche « Vision zéro » qui a vu le jour en 1997 en Suède. Elle porte des actions ciblées pour répondre à un postulat : personne ne devrait mourir ou être blessé gravement dans un accident de la circulation. Depuis son adoption, le pays a constaté une baisse radicale des décès liés aux collisions routières.

Suite à ces résultats concluants, l'approche suédoise « vision zéro » a fait effet « boule de neige », et est aujourd'hui adoptée par de nombreuses villes, dans tous les continents.

Repères européens

Dans le cadre de ses missions socle, l'Agence d'urbanisme organise chaque année un cycle de séminaires « Repères européens » dont la vocation est de mettre en partage des expériences européennes inspirantes dans différents domaines d'action publique.

LES INTERVENANTS

Isabelle Janssens, coordinatrice de la cellule sécurité routière à Bruxelles mobilité - Région Bruxelles Capitale

Un premier plan d'actions « Vision zéro » 2011-2020 porté par Bruxelles Mobilité, évalué et remplacé par un plan d'actions 2021-2030 dit *Safe System* portant l'objectif zéro : « *Le risque encouru par les usagers doit être équitable, les erreurs des usagers ne peuvent pas être sanctionnées, (...) l'espace public est à la fois le support du système de transport mais aussi celui de la vie locale, économique et donc toutes les fonctions doivent pouvoir cohabiter (...)* ».

Oskari Kaupinmäki, coordinateur vélo, planificateur trafic à Helsinki

Helsinki a engagé très tôt des actions en faveur d'une « Vision zéro », notamment l'abaissement des vitesses de circulation, la répartition des espaces publics en faveur des modes actifs et l'éducation à la sécurité routière. La ville a adopté un *Traffic Safety Plan* en 2015.

Bartek Komorowski, chef de la division sécurité aménagement durable à la Ville de Montréal, responsable d'une unité de sécurité routière à la Ville de Montréal

Une adoption de la « Vision zéro » par la Ville de Montréal en 2016, un premier plan d'actions triennal 2019-2021 adopté et évalué, un second plan 2022-2024 adopté en septembre 2022, avec un objectif fixé pour 2040 de zéro décès et blessé grave sur le réseau routier de l'agglomération : « *On doit pouvoir se déplacer sans mettre sa vie en danger. Il faut reconnaître que les humains font des erreurs et que « toutes les composantes du système de transport doivent agir ensemble pour aider les usagers à éviter de commettre des erreurs et savoir les pardonner ».*



En savoir plus

Le dossier documentaire, avec des ressources bibliographiques, et un focus sur les politiques « Vision zéro » à Bruxelles, Montréal, Helsinki mais aussi Oslo !
Une synthèse des échanges
→ www.urbalyon.org/fr/ReperesEuropeensVisionZero

Vers un observatoire ouvert aux connexions entre industries et territoires (OOCIT)



La crise sanitaire a mis en lumière l'importance de la proximité des activités industrielles, au plus près des bassins d'emplois et des réseaux d'échanges. Cette localisation en zone urbaine nécessite cependant des process de production plus soucieux de leurs impacts environnementaux et la préservation des ressources communes. Les multiples interdépendances dans l'usage de ces ressources invitent à construire collectivement, dans une vision systémique, une perception du territoire comme bien commun, vecteur majeur de la résilience et de la transition des territoires industriels.

Développer le concernement et les capacités de décision

L'Observatoire ouvert aux connexions entre industries et territoires vise à multiplier les actions et transformer les pratiques de tous les acteurs, pour activer la transition et la résilience des territoires. Cette démarche de recherche appliquée, engagée en 2020 avec UrbaLyon et le laboratoire Éric¹, entend expérimenter l'apport des modèles statistiques « d'aide multicritère à la décision » (AMCD), dans le croisement de données qualitatives et quantitatives.

Inscrite dans le cadre du projet Tiga (cf. encadré ci-contre), cette démarche vise à créer un dispositif d'observation participative capable de :

- faciliter l'interconnaissance, la confiance et le dialogue entre les 3 sphères d'acteurs : habitants, acteurs industriels, acteurs publics ;
- valoriser les actions et accélérer les collaborations initiées par les acteurs en faveur d'un territoire productif, solidaire et résilient.

Tiga

OOCIT est porté par l'Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise et l'Université de Lyon via Éric, un laboratoire qui développe des recherches théoriques et appliquées dans les domaines de la science des données et de l'informatique décisionnelle, et le GRePS, groupe de recherche en psychologie sociale.



Ce projet s'intègre dans un cadre plus large : un *Think and Do Tank* destiné à déceler, prototyper, expérimenter et valoriser des méthodes et des outils innovants pour la médiation industrielle dans la métropole de Lyon. Il est financé dans le cadre de la démarche **Territoire d'innovation grande ambition**, un plan d'investissement lancé par l'État via la Caisse des Dépôts et le Secrétariat général pour l'investissement.



1. Éric, Lyon 1, Lyon2, laboratoire de recherche en sciences de la statistique informatique décisionnelle
2. L'outillage méthodologique, les indicateurs et données sources, les algorithmes et codes sources seront documentés et accessibles.



© Camille Ducasse pour Atipy

Quels grands principes ?

La confiance et l'implication

Le 1^{er} levier de confiance consiste à fournir une information concrète, compréhensible et transparente sur la situation existante et dont les sources sont accessibles.

Le 2nd levier réside dans la capacité des acteurs à contribuer eux-mêmes à la production d'une connaissance commune, dans un cadre méthodologique équitable et participatif. Ce cadre instaure la reconnaissance du rôle et de la parole de chacun, et augmente l'implication et le concernement.

L'intégration des pluralités

Un questionnaire multicritère invite chaque participant à classer des combinaisons de fonctions urbaines, à partir d'exemples concrets. C'est dans ces choix et face à ces réalités que se perçoivent la complexité urbaine et les nécessaires compromis. C'est aussi dans le partage des préférences exprimées que chacun peut enrichir son point de vue et ses orientations, dans une dynamique de recherche du bien commun.

Les actions et coopérations

L'analyse des données pointe les effets de convergence d'intérêts et active les leviers d'engagements communs, favorables au développement d'actions conjointes ou coopératives.

Des scénarios attractifs et répulsifs sont aussi proposés pour nourrir la projection vers l'avenir et le passage à l'action. La valorisation des actions existantes souligne l'engagement des acteurs et peut également servir de tremplin à de nouvelles initiatives.

Susciter la création de systèmes d'observation intégrés

La démarche de recherche appliquée conduite dans le cadre de Tiga prendra fin en juin 2023. Pour faciliter la valorisation et le transfert opérationnel des résultats, un prototype d'application web est en cours de développement, en lien avec la société Atipy.

Cette plateforme numérique facilitera le recueil des points de vue, favorisera l'interconnaissance et l'action des différents acteurs des territoires industriels (publics, industriels et associatifs). Elle contribuera également à multiplier les initiatives et coopérations en faveur du bien commun.

La mise à disposition ouverte de l'ensemble de l'outillage produit² doit permettre sa reproductibilité dans d'autres territoires, y compris au-delà du périmètre de la métropole de Lyon. Le champ d'application de cet outillage peut également être ouvert à des questionnements plus spécifiques selon les contextes (sur l'usage des ressources hydriques ou énergétiques par exemple), ou décliné sur d'autres acteurs (économie sociale et solidaire, ou alimentation et agriculture par exemple).

Cette démarche R&D ouvre l'opportunité d'un transfert de savoir-faire, vers des observatoires participatifs, accélérateurs d'interconnaissance, de coopérations et d'innovations collectives, et piliers d'une transition solidaire des territoires.

Les jalons du processus de production

Des présentations et ateliers sont régulièrement organisés avec des experts et des acteurs ressource pour tester, enrichir, ajuster la construction incrémentale de l'observatoire

MISE EN CONFIANCE

— 65 entretiens conduits dans 2 territoires démonstrateurs : Vénissieux et Vallée de la Chimie (Saint-Fons, Pierre-Bénite, Feyzin) : habitants (38), acteurs industriels (15), acteurs publics (12).

— 6 axes d'intérêts communs relevés par l'analyse de ces entretiens. Chacun rassemblant 4 à 5 enjeux récurrents.

— 66 indicateurs orientés usagers, documentés et cartographiés sur les communes de la métropole de Lyon.

IMPLICATION

— Un questionnaire multicritère de 6 planches.

— Une centaine de questionnaires remplis à mi-octobre 2022.

INTÉGRATION

— Développement des analyses réalisé en novembre 2022. Premier atelier d'experts en décembre 2022 pour recueil d'avis et remarques.

— Mise au point des formats de visualisation des résultats début 2023.

ACTION

— L'application web inclura une rubrique permettant aux utilisateurs de remplir une fiche de présentation de leurs projets.

Des présentations des résultats et de l'application seront engagées dès le premier trimestre 2023. Ceci permettra d'éventuelles consolidations avant transfert si besoin.

PORTO-NOVO

VILLE VERTE

© Romarick ATOKE - 2017



Berge Est lagunaire d

L'Agence accompagne la Métropole dans sa relation avec la capitale du Bénin, notamment à travers le programme « Porto-Novo ville verte ». Un programme qui mobilise le savoir-faire d'UrbaLyon en matière de planification stratégique, ainsi que sa connaissance des villes sub-sahariennes dans leurs défis de développement social et urbain et leur besoin de politiques publiques plus favorables à l'environnement. Comment mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel d'exception ? Comment inscrire les ingrédients de la résilience urbaine dans une démarche de planification stratégique ?

Le projet « Porto-Novo ville verte » (PNVV) s'articule autour de 4 volets :

L'élaboration d'une stratégie de développement territorial durable permettant d'intégrer la vulnérabilité du territoire et les conditions de son adaptation aux changements climatiques

Cette stratégie est destinée à nourrir un Plan de développement urbain durable (PDUD, décliné en Plan d'urbanisme de détail (PUD) pour deux quartiers prioritaires (Lokpodji / Agbokou).

La mise en œuvre de projets pilotes pour concrétiser la vision stratégique

Il s'agit de proposer des réponses rapides et concrètes aux enjeux locaux dans la zone de Lokpodji avec des actions qui bénéficieront à toute la ville en matière d'environnement et de prise en compte des risques.

La première opération : une promenade lagunaire assurant la connexion entre les tissus urbains centraux de la ville avec les berges naturelles de la lagune de Porto-Novo. Cette promenade est jalonnée par les « Sentinelles du climat », œuvres confiées à des artistes locaux visant à expertiser les effets du changement climatique et sensibiliser les populations aux risques de montée des eaux.

L'évaluation, la capitalisation et la diffusion des actions menées

L'objectif est de transmettre l'expérience PNVV pour répliquer des méthodes et des opérations dans d'autres sites partageant les mêmes problématiques, dans la ville, le pays et plus largement la sous-région. Il s'agit aussi de mieux faire connaître la stratégie et la partager avec le plus grand nombre d'acteurs impliqués. L'Agence travaille en collaboration avec l'ONG Grabe pour associer les populations aux actions de préservation environnementale et de valorisation des savoirs endogènes.

Le renforcement des capacités locales

De façon transversale, le processus de conduite du projet associe une Maîtrise d'ouvrage dédiée (UGP), pilotée par la Ville de Porto-Novo, et des partenaires techniques en posture d'assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) dans le cadre d'une coopération décentralisée de Lyon et de l'agglomération de Cergy-Pontoise. Cette organisation contribue à renforcer les capacités locales, élus et techniciens, de la mairie de Porto-Novo et favorise une prise en compte des principes du développement durable dans les politiques municipales.

Quelles avancées depuis 6 ans ?

Ces 6 années ont permis de produire et capitaliser de la connaissance pour améliorer la compréhension du fonctionnement de la ville de Porto-Novo, identifier ses principales problématiques, former les principaux acteurs et, *in fine*, éclairer les choix et la stratégie des décideurs.

Cette démarche a nourri l'élaboration du PDUD et des deux PUD, documents de planification majeurs à mi-chemin entre le Scot et le PLU-H.

L'étape suivante

Elle va consister à décliner la vision stratégique en projets urbains. C'est dans ce cadre qu'UrbaLyon poursuit son accompagnement auprès de la mairie de Porto-Novo autour de deux axes :

- une assistance à maîtrise d'ouvrage auprès du service « urbanisme prospective » de la Ville pour porter des projets urbains auprès des bailleurs et les amener à les financer ;
- une assistance à maîtrise d'ouvrage auprès du service « urbanisme opérationnel » de la Ville pour la mise en œuvre des PDUD/PUD dans leur dimension réglementaire, de façon à rendre ces documents efficaces.



Porto-Novo / Fleuve Ouémé



3 questions à

Charlemagne Yankoty
Maire de Porto-Novo



Bénin
12 millions d'habitants
Capital : Porto-Novo

Porto-Novo 320 000 habitants

Taux de croissance : 2,3%

Relativement faible au regard des taux moyens observés dans les villes africaines

Agglomération
550 000 habitants

Projet "Porto-novo ville verte" (PNVV)

Durée du programme
6 ans (2016-2022)

Coût
9 495 000 EUR

Financeurs
Agence française de développement (AFD) :
8 000 000 EUR
Fond Français pour l'environnement mondial (FFEM) : 1 200 000 EUR
Ville de Porto-Novo

Autres partenaires
Coopération décentralisée
Métropole de Lyon avec Urbalyon
Coopération décentralisée
Agglomération de Cergy-Pontoise

QUELLE PLACE ET QUEL RÔLE DES VILLES AFRICAINES, DE PORTO-NOVO EN PARTICULIER, DANS LES ENJEUX DU CHANGEMENT CLIMATIQUE ?

Les défis des villes d'Afrique de l'Ouest sont nombreux au premier rang desquels ceux liés à leur croissance urbaine fulgurante et la quasi-absence de moyens pour y faire face. À Porto-Novo, même si nous n'avons pas la croissance que connaît un certain nombre de villes voisines, il n'en demeure pas moins que « faire beaucoup avec peu » pour répondre aux besoins essentiels de nos habitants est notre lot quotidien. Aussi nous avons fait le choix que les patrimoines culturel et naturel pouvaient être placés au centre de notre stratégie de développement tant ils recèlent l'un et l'autre d'une immense richesse. Le changement climatique ne connaît pas de frontière et ici comme ailleurs, même si nous le subissons davantage que nous en sommes à l'origine, nous avons décidé d'y faire face.

QUELLE AMBITION PORTEZ-VOUS POUR LA VILLE AU TRAVERS DE CE PROJET PNVV ?

Il s'agit d'orienter l'action des opérateurs urbains autour de la vision d'une ville verte, soucieuse de tirer profit de son riche patrimoine naturel, intransigeante dans la prévention des risques liés aux inondations, tout en étant ambitieuse pour son développement économique en tirant parti de son positionnement stratégique au sein de la conurbation Abidjan-Lagos. Aussi, nous espérons également transmettre l'expérience PNVV pour en répliquer les méthodes et des opérations sur d'autres sites partageant les mêmes problématiques, dans la ville, le pays et plus largement dans la sous-région.

QUEL EST POUR VOUS L'APPORT DE L'AGENCE D'URBANISME DANS CE PROJET ?

L'apport de l'Agence d'urbanisme est pleinement inscrit dans la coopération que nous entretenons avec la Métropole de Lyon depuis près de 20 ans mais également avec l'AFD et le FFEM.

L'Agence d'urbanisme sait nous accompagner, en posture d'AMO auprès de la Ville de Porto-Novo, dans l'élaboration de ces documents stratégiques qui ont été confiés à un groupement international.

Elle a les compétences, le crédit et le recul nécessaire pour nous appuyer dans nos choix dans le temps long. C'est un partenaire de confiance.

Lire le territoire



Compétence clé de l'urbanisme et de l'aménagement, la cartographie constitue un apport essentiel pour les études territoriales. L'atelier cartographie UrbaLyon a accompagné l'évolution de l'Agence. Historiquement dédiée à la planification urbaine, l'activité touche aujourd'hui à tous les aspects de la vie quotidienne et concerne l'ensemble des politiques publiques. Le renouvellement des approches, tant sémiologiques que graphiques, et la diversité des outils techniques, dessinent désormais une « patte Agence », qui positionne la cartographie comme élément clef de l'offre de service partenariale. Éliisa, Julien et Philippe, au sein de l'atelier des cartographes et géomaticiens, accompagnent de très nombreuses missions et à travers elles, une grande diversité de compétences et de métiers.

Au cœur du système pour décrypter l'aire métropolitaine lyonnaise

Point névralgique des métiers et savoir-faire de l'Agence, la cartographie représente un aspect incontournable de son ingénierie. Elle permet un accès facilité et expressif à une information géographique qui gagne en complexité et en finesse à mesure des évolutions technologiques, au service de la description des enjeux et dynamiques territoriales.

La synthèse graphique des principaux messages d'une étude

La cartographie dessin est un mode d'expression adossé à une « grammaire », la sémiologie cartographique, à laquelle les cartographes apportent leur sensibilité artistique.

Elle exploite pleinement les données administrées par l'équipe de géomaticiens pour proposer un ensemble d'effets graphiques qui transforme la donnée en message. L'équipe de cartographes, en proximité avec

les géomaticiens et les statisticiens, apporte la touche graphique et artistique qui permet d'agrémenter la narration des travaux de l'Agence.

En effet, l'agrégation des données des observatoires et le calcul des indicateurs conçus avec les chargés d'études sont des éléments parfois difficiles à lire et peuvent laisser une part importante à l'interprétation. C'est grâce aux compétences graphiques et cartographiques de l'équipe qu'il devient possible de cadrer le regard du lecteur sur le message. Il s'agit donc d'un langage qui permet de décoder des interactions ou des phénomènes difficilement identifiables à travers des livrables plus techniques.

Progressivement UrbaLyon s'empare des nouveaux outils pour explorer des modes de représentation inédits, avec des applications, des cartes 3D et des story maps sur des focus thématiques, pour des rendus dynamiques et interactifs.



Une culture de la représentation géographique

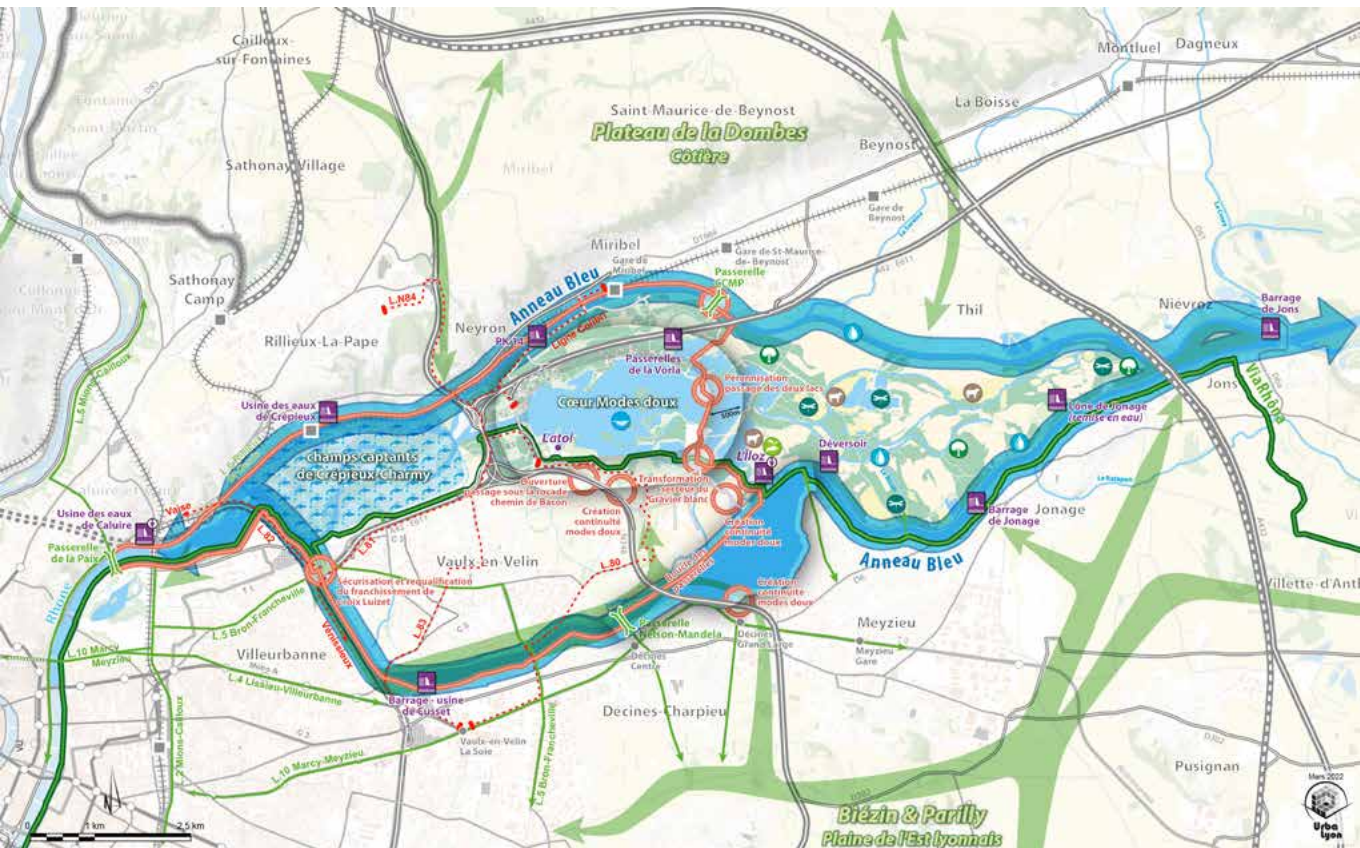
Exemple de carte dessin qui permet de visualiser des entités géographiques complexes à l'échelle de la région urbaine lyonnaise

La carte administrative

Les systèmes urbains se complexifient, s'intriquent, se diluent et se repolarisent. Tant bien que mal, l'administration territoriale s'adapte via des réorganisations permanentes, qui bouleversent l'action publique et la remodelent en profondeur. Le management territorial nécessite une bonne appréhension des contours des entités administratives, en perpétuel changement. Les cartes de découpage administratif sont devenues un des aspects importants du savoir-faire UrbaLyon en matière de cartographie.



Carte administrative stylisée du carré métropolitain lyonnais / aire d'attraction de Lyon



Cartographie dessin du Grand Parc Miribel Jonage : la précision du détail et la concision du message

Le sens partenarial

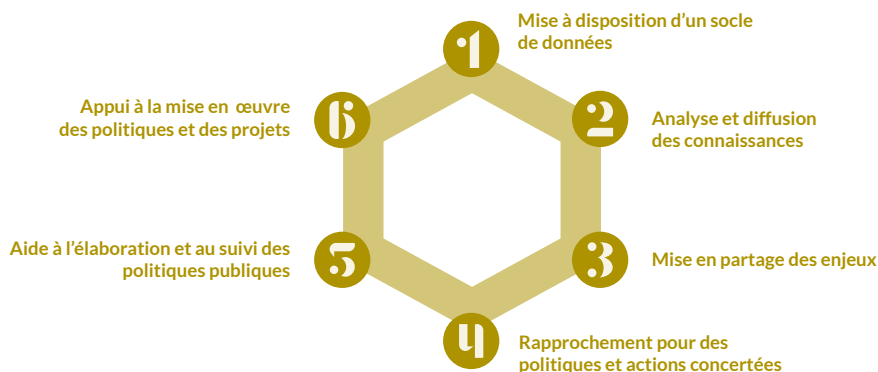
Le sens partenarial, un fil directeur des missions de l'Agence

Le Conseil d'administration du 24 juin 2022 a été l'occasion de partager et mettre en avant l'ADN partenarial de l'Agence et sa contribution au dialogue territorial.

Si l'Agence, forte de son déploiement géographique, émerge aujourd'hui comme « l'Agence des territoires de l'aire métropolitaine lyonnaise », avec le souci de répondre à chacun, elle souhaite à travers la mise en œuvre de son programme de travail cultiver le sens

partenarial de ses missions et œuvrer au rapprochement entre collectivités territoriales, intercommunalités et plus globalement acteurs de la fabrique des territoires.

Le schéma ci-dessous témoigne de l'implication de l'Agence dans un éventail large des politiques publiques portées par les collectivités territoriales et les intercommunalités, confortant son positionnement « d'ingénierie des politiques publiques ».



L'Agence met ainsi à disposition de ses membres un socle commun de données **(1)** dans des champs thématiques et transversaux de plus en plus variés. Elle analyse ces données et diffuse largement ses connaissances auprès de ses partenaires **(2)**. Elle organise la mise en débat des enjeux auxquels sont confrontés les territoires et leurs acteurs **(3)**.

Par sa capacité à impulser des rapprochements entre les acteurs, elle amène les uns et les autres à partager leurs politiques, à enrichir leurs projets et à coordonner leurs actions **(4)**. Axe majeur de ses missions, l'Agence accompagne ses membres dans l'élaboration et le suivi

de leurs politiques publiques **(5)**. Enfin, elle les appuie dans la mise en œuvre de leurs politiques, particulièrement pour la « fabrique urbaine » **(6)**.

Ce fil partenarial est une clé de lecture de nos missions, mais aussi le principe proposé pour la préparation du programme de travail 2023. Il peut être décliné sur l'ensemble des politiques publiques et problématiques abordées dans les travaux de l'Agence.

Il doit aussi permettre de faire émerger de nouveaux axes de travail en lien avec les enjeux de la coopération territoriale.

urial



L'Agence d'urbanisme, une ingénierie partagée

Pour faciliter les relations avec ses partenaires, l'Agence a réalisé un document synthétique de présentation, occasion de mettre en avant la vocation principale de cet outil d'ingénierie mutualisé.

L'Agence d'urbanisme est un outil d'ingénierie partagée, lieu de neutralité et tiers de confiance. En tant que membre, vous avez accès aux compétences multiples de cette ingénierie engagée dans les transitions territoriales. Vous bénéficiez de l'ensemble du travail de l'Agence, présenté dans son programme d'activité partenarial, de ses savoirs et de ses ressources.

Agenda

Échange Professionnel « Dessine-moi la culture » *Comment mobiliser le vécu culturel pour penser les transitions territoriales ?*

Cette discussion sera nourrie par l'expérience villeurbanaise de Capitale Française de la Culture 2022, avec l'intervention de Cédric Van STYVENDAEL, Maire de Villeurbanne et VP de la Métropole de Lyon délégué à la culture.

Elle s'appuiera également sur la contribution de Nawel Bab-Hamed, autrice de l'essai « Plaidoyer pour une culture (ré)humanisante », la présentation de « la 3^e voie du Vivant » d'Oliver Hamant (biologiste et chercheur de l'Institut Michel Serre à l'ENS de Lyon) pour éclairer des expériences culturelles innovantes.

Cet échange professionnel est organisé en préparation de la 44^e Rencontre nationale des Agences d'urbanisme qui se déroulera à Clermont-Ferrand les 15, 16 et 17 novembre 2023, sous le titre « *no cultures, no futures !* »

| LE 29 MARS 2023, 14H-16H, À LYON |

**LE PROCHAIN CONSEIL
D'ADMINISTRATION
DE L'AGENCE D'URBANISME
SE TIENDRA
LE 31 MARS 2023
À 9H**

Mission technique au Vietnam sur le thème de l'adaptation au changement climatique

L'Agence intervient lors de la première édition d'un cycle de trois séminaires organisés par l'AFD à Hanoï sur le thème de la Ville Résiliente et la prise en compte de la Cop 26 dans la réglementation nationale, auprès du Comité Economique Central, plus haut niveau décisionnaire de l'État.

Cette mission s'articulera avec la rencontre des partenaires d'Ho Chi Minh Ville sur les sujets de réaménagement des berges de la Rivière Saïgon et de révision du Schéma directeur.

| DU 6 AU 10 MARS 2023, HANOÏ (VIETNAM) |

Mission technique à Erevan sur le thème de la végétalisation de la ville

Il s'agit d'une première mission sur ce thème, en lien avec une intervention sur le site pilote du Centre de Formation Professionnelle Franco-Arménien (CPFA) partenaire de la SEPR, l'un des plus grands centres de formation professionnelle initiale de la région Auvergne Rhône-Alpes.

Cette mission sera suivie d'un déplacement du Maire de Lyon accompagné de son adjointe aux relations, coopération et solidarité internationales et de la vice-présidente en charge de la coopération européenne, internationale et du tourisme et du vice-président en charge de l'environnement, la protection animale et la prévention des risques de la Métropole de Lyon.

| DU 4 AU 14 AVRIL 2023, À EREVAN (ARMÉNIE) |



Club régional du réseau Planif Territoires

« Quelles trajectoires ZAN pour quels territoires ? »
Lieu de partage d'expériences et d'échanges entre État, collectivités et ingénierie territoriale, le Club régional PLUi a pris une nouvelle dimension en novembre 2022 pour devenir le Réseau Planif Territoires avec corrélativement un changement d'échelle, pour intégrer celle des Scot. Impliquées depuis de nombreuses années dans l'animation de ce réseau, les Agences d'urbanisme d'Auvergne Rhône-Alpes s'investissent en 2023 dans la préparation d'une rencontre sur le sujet de la sobriété foncière.

| LE 25 AVRIL 2023, À CLERMONT-FERRAND |

Rencontre des présidents de l'inter-Scot lyonnais 2023

Il s'agit à travers ce nouvel échange entre élus des Scot de l'aire métropolitaine Lyon Saint-Étienne de faire le point sur les changements de paradigmes qui bousculent la démarche de coordination et nécessitent son adaptation.

| LE 3 MAI 2023, À LYON |

Workshop « From Roads to Streets » – Eurocities/METREX à Prague

Dans la continuité du premier atelier de travail qui avait eu lieu à Lyon il y a deux ans et après Bruxelles, Vilnius et Amsterdam, c'est au tour de Prague d'accueillir les experts européens, dont ceux de la Métropole de Lyon et de l'Agence, autour de leur projet de transformation d'autoroute urbaine.

| DU 10 AU 12 MAI 2023, À PRAGUE (RÉPUBLIQUE TCHÈQUE) |

Les rencontres de la revitalisation

Les rencontres de la revitalisation se tiendront à Tarare le 29 juin prochain. Coorganisées par l'État et le réseau des agences d'urbanisme de la région AURA, elles s'adressent aux collectivités engagées dans des programmes et des dispositifs PVD, ACV et ORT. Témoignages, visites de site et ateliers de partage d'expériences sont au programme. Cette journée offre l'opportunité d'échanges entre élus, techniciens et partenaires institutionnels des projets.

| LE 29 JUIN 2023, À TARARE |

Accueil de délégations

L'Agence d'urbanisme accueillera une délégation :

- des cadres de l'Agence municipale des Grands travaux (AMGT) de Ouagadougou
| LES 20 AU 24 MARS 2023 |
- des cadres de l'Unité de Gestion de la Commune de Porto Novo dans le cadre du projet Porto Novo ville verte (PNVV)
| DU 7 AU 13 AVRIL 2023 |
- des cadres du projet du Grand Ouaga
| MAI 2023 |

**LA PROCHAINE ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE DE L'AGENCE
D'URBANISME SE TIENDRA
LE 23 JUIN 2023
À 9H**



Directeur de la publication : **Damien Caudron**
Référente : **Agnès Goux**

Cette revue résulte d'un travail associant
les métiers et compétences de l'ensemble
du personnel de l'Agence d'urbanisme



Agence d'**Urbanisme** de l'aire
métropolitaine **lyonnaise**

Tour Part-Dieu, 23^e étage
129 rue Servient
69326 Lyon Cedex 3
Tél : +33(0)4 81 92 33 00
www.urbalyon.org

La réalisation de cette revue
a été permise par la mutualisation
des moyens engagés par les membres
de l'Agence d'urbanisme